

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 898

2 avril 2015

SOMMAIRE

Aberdeen Management Services S.A.	43065	EB Investments S.à r.l.	43070
Achtung s.à r.l.	43063	Emivest Europe S.à r.l.	43061
Achtung s.à r.l.	43064	ENG Consulting S.A.	43062
Achtung s.à r.l.	43063	EOP II JV S.à r.l.	43059
Agence Immobilière Flaviarte S.à r.l.	43063	Eos Products S.à.r.l.	43060
AG Properties S.A.	43064	Euroblick Holding S.A.	43058
Albanel S.A.	43064	European Media Investors S.A.	43059
Amlelix S.A.	43065	Evolution Management S.à r.l.	43060
Ascofer S.à r.l.	43085	Ferro Investment S.à r.l.	43061
Barolux S.A.	43066	First Residential S.à r.l.	43062
BLJ	43064	Fondation Roland van Caloen	43061
Centerscape Germany S.à r.l.	43067	Fourteen Burdock S.à.r.l.	43063
Chameleon (Reit) Holdco S.à r.l.	43075	Fysis Holding S.à r.l.	43062
Colibri International S.A.	43058	Hipoteca X Lux S.à r.l.	43071
Danish Real Estate Holdco S.à r.l.	43058	Imeris S.A. - SPF	43069
Defaconsult Sàr.l.	43058	Kaporal Manco S.à r.l.	43060
Design Ceramica S.A.	43058	Luxembourg For Brands S.A.	43104
Difema S.A.	43059	MREF III Sheffield Property S.à r.l.	43088
Digital Services XLIII 1 S.C.Sp.	43070	Omniscient S.A.	43080
Dynamo Holdco S.à r.l.	43061	Participation	43065
Eagle 6 S.à r.l.	43059	Riva Global Fund SICAV SIF	43065

Defaconsult Sàr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8813 Bigonville, 14, rue du Village.

R.C.S. Luxembourg B 151.387.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015033607/10.

(150037744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.

Design Ceramica S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 4, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 111.714.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015033608/10.

(150037818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.

Euroblick Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 38.379.

L'administrateur provisoire de la Société a nommé Centralis S.A., société anonyme ayant son siège social au 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.474, aux fonctions de dépositaire des actions au porteur de la Société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015033640/11.

(150037405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.

Colibri International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 67.892.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2015033586/11.

(150037447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.

Danish Real Estate Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 180.537.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société prises le 20 février 2015

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a décidé:

D'accepter la démission de M. Szymon Dec et M. Callum Thorneycroft avec effet du 31 janvier 2015

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Danish Real Estate Holdco Sàrl

Référence de publication: 2015033598/12.

(150037450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.

Eagle 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 128.945.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2015033621/10.

(150037898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.

Difema S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4033 Esch-sur-Alzette, 26, rue Nicolas Bieber.

R.C.S. Luxembourg B 161.331.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015033611/10.

(150037372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.

European Media Investors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 31.921.

Veillez noter que l'adresse de COMCOLUX S.à r.l., société chargée du contrôle des comptes, se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 26/02/2015.

Pour avis sincère et conforme

EUROPEAN MEDIA INVESTORS S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2015033641/13.

(150037861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.

EOP II JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.600,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 194.221.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales, signé en date du 10 février 2015, que la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Europa Real Estate IV S.à r.l., sis au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, a cédé une (1.00) part sociale de la Société qu'elle détenait, à la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Europa Real Estate IV (No.2) S.à r.l., ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg; de sorte que, suite à ces transferts:

1) Europa Real Estate IV S.à r.l., précitée, détient désormais douze mille cinq cent nonante-neuf (12,599) parts sociales de la Société;

2) Europa Real Estate IV (No.2) S.à r.l., précitée, détient désormais une (1) parts sociale de la Société;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 10 février 2015.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2015033638/21.

(150037431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.

Kaporal Manco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 178.259.

—
Par résolutions prises en date du 9 février 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination d'Axel Meyersiek, avec adresse professionnelle au 1, Pall Mall East, Kinnaird House, SW1Y 5AU Londres, Royaume-Uni, au mandat de gérant de classe B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

2. Acceptation de la démission d'Adam McLain, avec adresse professionnelle au 1, Pall Mall East, Kinnaird House, SW1Y 5AU London, Royaume-Uni de son mandat de gérant de classe B, avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2015.

Référence de publication: 2015033735/15.

(150037877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.

Eos Products S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 193.794.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales en date du 19 décembre 2014:

Que Headstart S.à r.l. a transféré 12.500 parts sociales, ayant une valeur nominale de 1 euro chacune, à Eos Products LLC, une société constituée et régie selon les lois de l'Etat de New-York, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 19 W 44th St. # 811, New York, NY 10036-5902, Etats-Unis d'Amérique.

Désormais, l'associé unique de la Société est donc le suivant:

- Eos Products LLC.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2015033623/18.

(150037587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.

Evolution Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 9A, boulevard de la Petrusse.

R.C.S. Luxembourg B 180.490.

—
Extrait des décisions prises par l'associé unique de la société, en date du 28 Janvier 2015:

L'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqué, s'est réunie en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. - Le siège social de la société est transféré du L-2340 Luxembourg, 25 rue Philippe II, vers le L-2320 Luxembourg 94A Boulevard de la Pétrusse.

2. - L'assemblée générale via notification de la gérance, prend également acte du changement de dénomination de l'actionnaire en «Giulianova Sàrl» avec effet rétro-actif au 11 Novembre 2013 ainsi que de son changement de siège à compter du 1^{er} Janvier 2015 au L-2320 Luxembourg, 94A Boulevard de la Pétrusse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 28 Janvier 2015.

Pour la société

La Gérance

Référence de publication: 2015033630/19.

(150037882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.

Dynamo Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 180.188.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société prises le 20 février 2015

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a décidé:

D'accepter la démission de M. Szymon Dec et M. Callum Thorneycroft avec effet du 31 janvier 2015

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dynamo Holdco Sàrl

Référence de publication: 2015033604/12.

(150037448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.

Emivest Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 134.776.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2015.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2015033622/13.

(150037964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.

Ferro Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 169.085.

Extrait des résolutions de l'associé du 16 décembre 2014

L'associé de Ferro Investment S.à r.l. a décidé comme suit:

- D'accepter la démission des gérants suivants avec effet au 1^{er} janvier 2015:

* Phillip Williams

* Luxembourg Corporation Company S.A.

Luxembourg, le 21 janvier 2015.

Michael Kidd.

Référence de publication: 2015033649/14.

(150037513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.

Fondation Roland van Caloen, Etablissement d'Utilité Publique.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg G 39.

Extrait de la réunion du Conseil d'Administration du 23 février 2015

Le Conseil d'Administration constate que l'adresse privée de Madame la Baronne Véronique van Caloen, administrateur-délégué de la Fondation, est actuellement, Avenue du Parc de Woluwé 46, B-1160 Bruxelles.

Conformément à l'article 4 - alinéa 1^{er} des statuts de la Fondation, et suite au décès de Monsieur le Baron Roland van Caloen en date du 1^{er} août 2014, la présidence du Conseil d'Administration est confiée à Monsieur le Baron Jean van Caloen de Basseghem.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2015033652/15.

(150037804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.

ENG Consulting S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 142.619.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 22 août 2014

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire du 22 août 2014:

L'assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs jusqu'à l'assemblée générale d'approbation des comptes qui se tiendra en 2015 de:

- Monsieur Michel GAGNOLET
- Monsieur Eric GAGNOLET

Le mandataire

Référence de publication: 2015033636/15.

(150037404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.

First Residential S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 165.751.

—
EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions du 25 février 2015, a renouvelé les mandats des gérants, pour une durée indéterminée.

- Mr Eric DUPHIL, administrateur, 33, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1313 Luxembourg, gérant.
- Mr Richard HAWEL, directeur de sociétés, 8, rue Yolande, L-2761 Luxembourg, gérant.

Luxembourg, le 25 février 2015.

Pour FIRST RESIDENTIAL S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2015033661/16.

(150037520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.

Fysis Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 180.719.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une réunion des associés tenue le 22 octobre 2014 que l'associé Monsieur Isaac Truzman Melul, domicilié au 69, Via Tesserete, CH-6942 Savosa, a transféré à Monsieur Natalino Mongillo, domicilié au 57-63 Regency Street, SW1P 4AF Londres, Grande-Bretagne, les 2.500 (deux mille cinq cent) parts sociales de la société à responsabilité limitée FYSIS HOLDING SARL, dont le siège social est situé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Le capital social de la FYSIS HOLDING SARL est détenu, comme suit par:

Natalino Mongillo:	2.500 parts sociales
MILANO FIDUCIARIA S.R.L.:	10.000 parts sociales

La réunion des associés tenue le 22 octobre 2014 a décidé de la démission d'un gérant de la catégorie A en la personne de Monsieur Isaac Truzman Melul, 69, via Tesserete, CH-6942 Savosa, et de nommer un nouvel gérant de la catégorie A en la personne de Monsieur Natalino Mongillo, né le 9 octobre 1989 à Caserta (CE) en Italie et domicilié à 57-63 Regency Street, SW1P 4AF Londres, Grande-Bretagne.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2018.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2015033670/23.

(150037675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.

Achtung s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 150.317.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2015033502/11.

(150038012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.

Achtung s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 150.317.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2015033503/11.

(150038013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.

Agence Immobilière Flaviarte S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5885 Hesperange, 357, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 164.095.

Les comptes annuels au 31.12.13 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015033507/10.

(150037631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.

Fourteen Burdock S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 193.251.

Par résolutions signées en date du 20 janvier 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Helge Aasen, avec adresse au 26, Torridalsveien, L/6 30 Kristiansand, Norvège, au mandat de gérant de classe A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
2. Nomination d'Inge A. Grubben-Strømnes, avec adresse professionnelle au 169 Drammensveien, 0213 Skøyen, Oslo, Norvège au mandat de gérant de classe A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
3. Nomination de Florence Gérardy, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de classe B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
4. Nomination de Nathalie Dessoï, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de classe B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
5. Acceptation de la démission de Yannick Poos, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de gérante, avec effet immédiat;
6. Acceptation de la démission de José Correia, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de gérant, avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 février 2015.

Référence de publication: 2015033653/22.

(150037876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.

BLJ, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 17, rue du Saint Esprit.
R.C.S. Luxembourg B 190.012.

La société constate que la nouvelle adresse de M. Luka Heindrichs est désormais située à L-1475 Luxembourg, 17, rue du Saint Esprit.

Référence de publication: 2015033556/9.

(150038163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.

Achtung s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 150.317.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2015033504/11.

(150038014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.

AG Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 147.374.

Extrait du conseil d'administration du 02 février 2015 tenu au siège de la Société

Par la présente, le conseil d'administration décide de nommer comme dépositaire des parts au porteur de la société, Fisconsult s.a., fiduciaire et cabinet d'expert-comptable ayant son siège social au 56, rue Glesener L-1630 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2015033506/14.

(150037451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.

Albanel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 20.230.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement

L'Assemblée Générale décide, à compter du 20 février 2015, de renouveler le mandat du président du Conseil d'administration et d'un administrateur, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, Président du Conseil d'administration - administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg, domicilié professionnellement au 50, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

L'Assemblée Générale décide, à compter du 20 février 2015, de renouveler le mandat du commissaire aux comptes, à savoir:

- ZIMMER & PARTNERS S.A., commissaire aux comptes, domicilié professionnellement au 50, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg, enregistré auprès du Registre de Commerce et de Sociétés Luxembourg sous le numéro B 151.507.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Extrait sincère et conforme
Un mandataire

Référence de publication: 2015033508/20.

(150037434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.

Riva Global Fund SICAV SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 155.700.

—
Extrait de procès-verbal

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration tenue le 25 février 2015 que:

- Le Conseil a validé rétroactivement avec effet immédiat au 28 février 2014, la démission de Monsieur Boris Christinger, né le 11.07.1971 à Dissenhofen (Suisse), ayant son adresse professionnelle au 5, Cours de Rive, CH-1204 Genève, Suisse de son mandat d'administrateur de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015033898/16.

(150037829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.

**Amlelux S.A., Société Anonyme Soparfi,
(anc. Participation).**

Siège social: L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents.
R.C.S. Luxembourg B 142.084.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire, tenue de manière extraordinaire à la date du 24 février 2015 à 15.00 heures

1. Le mandat du commissaire aux comptes actuellement en fonction venant à échéance, l'assemblée a décidé de ne plus le renouveler et a décidé de nommer comme nouveau commissaire aux comptes la société Fiduciaire Comptable Vogel & Monteiro S.à.r.l., RCSL 112.699, avec siège social au 91, rue Cents, L-1319 Luxembourg et ceci jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2015.

Signature

L'administrateur unique

Référence de publication: 2015033492/17.

(150037534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.

Aberdeen Management Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2b, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 119.541.

—
EXTRAIT

Conformément aux résolutions de l'associé unique de la Société en date du 23 février 2015, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Renouvellement du mandat de: Elisabeth Weiland, Alastair Woodward, Michael Determann et Claire George en leur fonction d'administrateurs de la Société pour une durée d'une année, jusqu'aux prochaines résolutions de l'associé unique qui se tiendront en 2016.

- Renouvellement du mandat de KPMG Luxembourg en leur fonction de réviseur d'entreprise de la Société pour une durée d'une année, jusqu'aux prochaines résolutions de l'associé unique qui se tiendront en 2016.

Veillez noter également que le siège social du Réviseur d'entreprise KPMG Luxembourg se situe désormais au 39, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 février 2015.

Aberdeen Management Services S.A.

Référence de publication: 2015033479/19.

(150037370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.

Barolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 183.547.

L'an deux mille quinze, le douze janvier.

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri HEL-LINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera le dépositaire de la présente minute.

S'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BAROLUX S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, en date du 20 décembre 2013, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 671 du 14 mars 2014. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, en date du 25 novembre 2014, non encore publié au Mémorial, Recueil Spécial C.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Arlette Siebenaler, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Annick Braquet, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

La Présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant total de EUR 34.365.000,- (trente-quatre millions trois cent soixante-cinq mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 65.635.000 (soixante-cinq millions six cent trente-cinq mille euros) à un montant de EUR 100.000.000 (cent millions d'euros), par l'émission de 343.650 (trois cent quarante-trois mille six cent cinquante) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune, assorties d'une prime d'émission totale de EUR 84.145.800 (quatre-vingt-quatre millions cent quarante-cinq mille huit cents euros);

2. Souscription et libération des 343.650 (trois cent quarante-trois mille six cent cinquante) nouvelles actions par versement en numéraire de EUR 34.365.000 (trente-quatre millions trois cent soixante-cinq mille euros), et versement d'une prime d'émission totale de EUR 84.145.800 (quatre-vingt-quatre millions cent quarante-cinq mille huit cents euros);

3. Modification subséquente des statuts

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 34.365.000,- (trente-quatre millions trois cent soixante-cinq mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 65.635.000,- (soixante-cinq millions six cent trente-cinq mille euros) à un montant de EUR 100.000.000,- (cent millions d'euros), par l'émission de 343.650 (trois cent quarante-trois mille six cent cinquante) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, assorties d'une prime d'émission totale de EUR 84.145.800,- (quatre-vingt-quatre millions cent quarante-cinq mille huit cents euros).

Souscription et libération

Les 343.650 (trois cent quarante-trois mille six cent cinquante) actions nouvelles sont souscrites par l'actionnaire unique la société Monicole Exploitiemaatschappij B.V., une société de droit néerlandais, ayant son siège social à NL 1083 HJ Amsterdam, 7 de Boelelaan,

ici représentée par Madame Arlette Siebenaler, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée.

Les actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées par un versement en numéraire, de sorte que la somme de EUR 118.510.800,- (cent dix-huit millions cinq cent dix mille huit cents euros) faisant EUR 34.365.000,- (trente-quatre millions trois cent soixante-cinq mille euros) pour le capital et EUR 84.145.800,- (quatre-vingt-quatre millions cent quarante-cinq mille huit cents euros) pour la prime d'émission, se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

5.1. Le capital social souscrit est fixé à EUR 100.000.000 (cent millions d'euros) représenté par 1.000.000 (un million) d'actions de EUR 100.- (cent euros) chacune.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 7.000.-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. SIEBENALER, A. BRAQUET et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 15 janvier 2015. Relation: 1LAC/2015/1132. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 février 2015.

Référence de publication: 2015032212/72.

(150035936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2015.

Centerscape Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 121.512.

In the year two thousand and fifteen, on the eleventh day of February.

Before Us, Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Evergreen Real Estate Partners Europe S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg, having a share capital of two million Euro (EUR 2,000,000.-) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 121655,

here represented by Mr Mustafa NEZAR, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of one (1) proxy given under private seal on 9 February 2015.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of Luxembourg under the name of "Centerscape Germany S.à r.l." (the Company), with registered office at 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 121512, established pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, then notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, dated October 24, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2379, dated December 21, 2006, and whose articles of association have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary dated December 16, 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by ten thousand (10,000) shares, without nominal value.

IV. The sole shareholder takes the following resolution:

Sole resolution

The sole shareholder resolves to amend the corporate purpose of the Company, and to subsequently restate article 2 of the articles of association of the Company as follows:

“ **Art. 2.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights of whatever origin and participate in the creation, development and control of any enterprises. It may also acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and intellectual property rights, have them developed and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (such as, but not limited to, shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which promote its development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or some of its assets.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at one thousand one hundred Euro (EUR 1,100.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date first written above.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his full name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le onzième jour de février.

Par-devant Nous, Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Evergreen Real Estate Partners Europe S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de deux millions d'Euro (EUR 2.000.000,-) et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121655,

ici représentée par Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une (1) procuration donnée sous seing privé le 9 février 2015.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

La comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie et existante au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «Centerscape Germany S.à r.l.» (la Société), ayant son siège social au 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121512, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 24 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2379, en date du 21 décembre 2006, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 16 décembre 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-), représenté par dix mille (10.000) parts sociales sans valeur nominale.

IV. L'associé unique prend la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de modifier l'objet social de la Société, et de refondre en conséquence l'article 2 des statuts de la Société comme suit:

“ **Art. 2.** La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

Un objet social supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de propriétés immobilières dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger aussi bien que toutes les opérations touchant aux propriétés immobilières, y compris la détention directe ou indirecte de participations au Luxembourg ou des sociétés étrangères, dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location des propriétés immobilières.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, et participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise. Elle peut également acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les faire mettre en valeur et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (notamment par exemple, ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.”

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de mille cent Euro (EUR 1.100.-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Nezar, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 13 février 2015. Relation: 1LAC/2015/4757. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 20 février 2015.

Référence de publication: 2015032246/135.

(150035639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2015.

Imeris S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 72.970.

Les comptes annuels au 31-12-2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015033721/9.

(150037613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.

EB Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 20.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 162.975.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 18 février 2015 que:

- La démission avec effet au 13 février 2015 de Monsieur Patrick MOINET, gérant de catégorie B de la Société a été acceptée;

- Madame Agnes CSORGO, née le 27 juillet 1978 à Hatvan (Hongrie), résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg a été nommée gérant de catégorie B de la Société avec effet au 13 février 2015 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2015.

Référence de publication: 2015033632/17.

(150037494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.

Digital Services XLIII 1 S.C.Sp., Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 194.740.

—
Excerpts of the limited partnership agreement (the "Limited Partnership Agreement") of Digital Services XLIII 1 S.C.Sp., a special limited partnership, executed on 17 February 2015

1. Partners who are jointly and severally liable. Digital Services XLIII (GP) S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 194490 (the "General Partner").

2. Name, Partnership's Purpose, Registered Office, Business Year.

(i) Name

The special limited partnership shall have the name: Digital Services XLIII 1 S.C.Sp. (the "Partnership").

(ii) Purpose

The purpose of the Partnership is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, limited partnerships or other arrangements and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio in order to further the development, marketing and provision of internet services through foreign subsidiaries (ecommerce covering goods and services of different kinds) and the provision through its foreign subsidiaries of logistic services, digital services and all other services relating to the aforementioned business.

The Partnership may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Partnership.

The Partnership is entitled to pursue any and all activities which directly or indirectly serve its purpose. The Partnership exercises any and all rights and obligations which pertain to any shares or interests in other companies.

(iii) Registered Office

The Partnership shall have its registered office at 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

(iv) Business Year

The business year of the Partnership shall be the calendar year.

3. Designation of the manager and signatory powers. The management of the Partnership is incumbent upon the General Partner.

The General Partner shall manage the Partnership on the basis of the provisions of the Partnership Agreement and otherwise in the best interest of the Partnership. Any liability of the General Partner vis-à-vis the Partnership or its Partners shall be limited to willful misconduct (dol) and gross negligence (négligence grave).

The Partnership is validly bound vis-à-vis third parties by the signature of the General Partner that represents it.

4. Date on which the Partnership commences and the date on which it ends. The Partnership commences as from 17 February 2015, for an indefinite term.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:

Auszüge aus dem Gesellschaftsvertrag (dem „Limited Partnership Agreement“) der Digital Services XLIII 1 S.C.Sp., einer Partnerschaftsgesellschaft nach Luxemburgischen Recht (Special Limited Partnership), geschlossen am 17. Februar 2015

1. Gesellschafter, die unmittelbar und gesamtschuldnerisch haften. Digital Services XLIII (GP) S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), welche den Bestimmungen des Gesetzes des Großherzogtums Luxemburg unterliegt, mit Geschäftssitz in 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister (Registre de Commerce et des Sociétés) unter der Nummer B 194490 (die „Komplementärin“).

2. Name, Zweck der Gesellschaft, Sitz, Geschäftsjahr.

(i) Name

Die Gesellschaft heißt: Digital Services XLIII 1 S.C.Sp. (die „Gesellschaft“)

(ii) Zweck der Gesellschaft

Zweck der Gesellschaft ist das Halten von Beteiligungen jeglicher Art an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften sowie jede andere Form der Investition, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise sowie deren Übertragung durch Verkauf, Tausch oder in anderer Form, die Verwaltung, Kontrolle und Entwicklung ihrer Beteiligungen im Hinblick auf die Entwicklung, das Marketing und die Erbringung von Internetdienstleistungen durch ausländische Tochtergesellschaften (im Bereich ECommerce bezüglich Waren und Dienstleistungen jeglicher Art) sowie die Erbringung von Logistikdienstleistungen, Digitaldienstleistungen und allen anderen Dienstleistungen, die mit der zuvor genannten Geschäftstätigkeit im Zusammenhang stehen.

Die Gesellschaft kann des Weiteren für Gesellschaften, an denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung oder Rechte jeglicher Art hält oder die der gleichen Unternehmensgruppe wie sie selbst angehören, Garantien geben, Sicherheiten einräumen, Darlehen gewähren oder die Gesellschaften auf jede andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausüben, die direkt oder indirekt ihrem Zweck dienen. Die Gesellschaft kann jegliche Rechte und Pflichten in Bezug auf Beteiligungen an anderen Gesellschaften ausüben.

(iii) Sitz

Der Sitz der Gesellschaft ist in der rue 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg.

(iv) Geschäftsjahr

Das Geschäftsjahr wird das Kalenderjahr sein.

3. Wahl des Geschäftsführers und Zeichnungsbefugnisse. Die Geschäftsführung der Gesellschaft obliegt der amtierenden Komplementärin.

Die Komplementärin wird die Gesellschaft auf Basis der Bestimmungen des Gesellschaftsvertrages oder in sonstiger Weise bestmöglich im Interesse der Gesellschaft führen. Jede Haftung der Komplementärin gegenüber der Gesellschaft wird auf Fälle des Vorsatzes (dol) und der groben Fahrlässigkeit (négligence grave) beschränkt.

Die Gesellschaft wird durch die Unterschrift der Komplementärin, durch welche die Gesellschaft repräsentiert wird, rechtskräftig gegenüber Dritten verpflichtet.

4. Anfang und Enddatum der Gesellschaft. Die Gesellschaft wird am 17. Februar 2015 für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Référence de publication: 2015032321/77.

(150035860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2015.

Hipoteca X Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 191.951.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-third day of December.

Before Maître Francis Kessler, notary public established in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared

CL III REO (Offshore) LLC, a limited liability company, incorporated and existing under the laws of Anguilla, having its registered office at Mitchell House, The Valley, Anguilla B.W.I., and registered with the Registrar of Companies of Anguilla under number 3007379 (the “Sole Shareholder”),

hereby represented by Mrs. Sofia Afonso Da Chao Conde, private employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been initialled “ne varietur” by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of Hipoteca X Lux S.à.r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée), existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office located at 5c, rue Eugène Ruppert, L- 2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 191.951, incorporated by a deed enacted by Maître Joseph Elvinger, notary public established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 11 November 2014, published in the Luxembourg official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) on 9 December 2014 number 3787 (the "Company"). The articles of association of the Company have never been amended since the incorporation of the Company.

II.- That the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares, each having a nominal value of EUR 1 (one Euro), representing the entire share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all items on the agenda, and the Sole Shareholder expressly states having been duly informed about beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 17,500 (seventeen thousand five hundred Euros) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) to EUR 30,000 (thirty thousand Euros) by the issuance of 17,500 (seventeen thousand five hundred) new shares, having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each;
3. Subscription and payment by the Sole Shareholder for the new shares by way of a contribution in cash;
4. Acknowledgement of the new composition of the shareholding of the Company;
5. Amendment of the first paragraph of the article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect such actions; and
6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

The Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items on the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow the latter to examine carefully each document.

Second resolution:

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 17,500 (seventeen thousand five hundred Euros) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) to EUR 30,000 (thirty thousand Euros) by the issuance of 17,500 (seventeen thousand five hundred) new shares, having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (the "New Shares").

Subscription - Payment

The Sole Shareholder declares to subscribe the New Shares and to fully pay them by way of a contribution in cash amounting to EUR 17,500 (seventeen thousand five hundred Euros) (the "Contribution").

Third resolution:

The Sole Shareholder resolves to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Shares through the Contribution.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the Contribution has been given to the Company.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed as follows:

Sole Shareholder: 30,000 (thirty thousand) shares, each having a nominal value of EUR 1 (one Euro).

The notary acts that all of the 30,000 (thirty thousand) shares in the Company, each having a nominal value of EUR 1 (one Euro) mentioned above, representing the entire share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of the article 5 of the Company's articles of association so that it shall now read as follows:

"The issued share capital of the Company is set at thirty thousand Euro (EUR 30,000) divided into thirty thousand (30,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders."

No other amendment is to be made to this article.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

Declaration

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-troisième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire public établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu

CL III REO (Offshore) LLC, une limited liability company, constituée et existant conformément au droit d'Anguilla, ayant son siège social sis à Anguilla, Mitchell House, The Valley, Antilles Britanniques, et immatriculée auprès du Registre des Sociétés d'Anguilla sous le numéro 3007379 (l' "Associé Unique").

ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, établie professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée telles que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- La partie comparante est l'associé unique de Hipoteca X Lux S.à.r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 5c, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 191.951, constituée suivant un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire résident à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 11 novembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 9 décembre 2014 numéro 3787 (la "Société"). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

II.- Que les 12.500 (douze mille cinq cent) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour desquels l' Associé Unique reconnaisse expressément avoir été dûment préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 17.500 EUR (dix-sept mille cinq cent euros) afin de le porter de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cent euros) à 30.000 EUR (trente mille euros) par l'émission de 17.500 (dix-sept mille cinq cent) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune;
3. Souscription et paiement par l'Associé Unique des nouvelles parts sociales par voie d'apport en numéraire;
4. Constatation de la nouvelle composition du capital de la Société;
5. Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter ces actions; et
6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

L'Associé Unique renonce à son droit de convocation préalable à la présente assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 17.500 EUR (dix-sept mille cinq cent euros) afin de le porter de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cent euros) à 30.000 EUR (trente mille euros) par l'émission de 17.500 (dix-sept mille cinq cent) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»).

Souscription - Paiement

L'Associé Unique déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales par un apport en numéraire d'un montant de 17.500 EUR (dix-sept mille cinq cent euros) (l'«Apport»).

Troisième résolution:

L'Associé Unique décide d'accepter la souscription et le paiement par l'Associé Unique des Nouvelles Parts Sociales au moyen de l'Apport.

Preuve de l'existence de l'Apport

Preuve de l'Apport a été donnée à la Société.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, le capital de la Société se compose désormais comme suit:

Associé Unique: 30.000 (trente mille) parts sociales, avec une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune.

Le notaire constate que toutes les 30.000 (trente mille) parts sociales de la Société, avec une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune, mentionnées ci-dessus, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur la résolution suivante.

Cinquième résolution:

En conséquence des résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social émis de la Société est fixé à 30.000 EUR (trente mille euros) représenté par 30.000 (trente mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés»

Aucune autre modification n'a été apportée à cet article.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Déclaration

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, au jour figurant en tête de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document à la partie comparante, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que, sur demande de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français.

Sur demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 31 décembre 2014. Relation: EAC/2014/18626. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015031804/169.

(150035471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2015.

Chameleon (Reit) Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 188.714.

In the year two thousand and fourteen, on the seventeenth day of the month of December.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Chameleon Topco S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 188.707 (the "Sole Shareholder"),

represented by Me Mathilde Lattard, lawyer, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy given, which shall remain annexed to the present deed after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary,

being the Sole Shareholder of Chameleon (REIT) Holdco S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 188.714 (the "Company"), incorporated on 11 July 2014 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 23 September 2014, number 2571.

The articles of association of the Company have never been amended.

The appearing party, acting in the above mentioned capacity, declared and requested the notary to record as follows:

1. The Sole Shareholder holds all the five hundred (500) shares in issue in the Company so that the total share capital is represented and resolutions can be validly taken by the Sole Shareholder.

2. The item on which a resolution is to be taken is as follows:

Re-composition of the share capital of the Company as follows:

(a) Reorganisation of the Company's share capital currently divided into five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25) per share by the reduction of such nominal value of each share in issue from twenty-five Euros (EUR 25) to one Euro (EUR 1) so that thereupon, the issued share capital of the Company will be divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares;

(b) Re-classification of the existing twelve thousand five hundred (12,500) shares into twelve thousand five hundred (12,500) class A shares with the rights as set forth in the articles of association as amended below;

(c) Creation of a new class of B shares with the rights as set forth in the articles of association as amended pursuant to the resolutions taken in accordance with the terms the present agenda;

(d) Increase of the issued share capital of the Company by an amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) by the issue of twelve thousand five hundred (12,500) shares of class B of a nominal value of one euro (EUR 1) each, for a total subscription price of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) (the "Subscription Price"); subscription of the class B shares and payment of the Subscription Price from the freely distributable reserves of the Company; allocation of the Subscription Price to the share capital account of the Company;

(e) Amendment of article 5 of the articles of association of the Company in order *inter alia* to reflect the above items and to determine the rights attached to the class A shares and the class B shares which shall read as follows:

"The issued share capital of the Company is set at twenty five thousand euros (EUR 25,000) represented by twelve hundred five hundred (12,500) shares of class A and twelve hundred five hundred (12,500) shares of class B with a nominal value of one euro (EUR 1) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Each class of shares shall be issued in connection with the acquisition or making by the Company of a specific investment directly or indirectly (each a "Specific Investment"), except as otherwise specified herein. The subscription price paid to the Company upon the issuance of shares of a particular class (including for the avoidance of doubt any share premium) (the "Subscription Price"), net of all costs payable by the Company in connection with such issuance including, but not limited to, capital duty, notarial fees and publication costs ("Issuance Costs"), shall be invested directly or indirectly in one and the same Specific Investment.

Class A relates to the Spanish Assetcos Investment, being the investment by way of loans or other instruments, convertible or not or otherwise in CHAMELEON (SANT CUGAT INVESTMENT 2014) S.L. registered at the Commercial Registry of Barcelona Sheet B-457051, Volume 44472, Page 157, NIF B-86969714, CHAMELEON (IMAGINA) S.L., registered at the Commercial Registry of Barcelona Sheet B-457053, Volume 44472, Page 175, NIF B- 87013496,

CHAMELEON (ALCOBENDAS INVESTMENT 2014) S.L., registered at the Commercial Registry of Barcelona Sheet B-457052, Volume 44472, Page 166, NIF B-87046447, and CHAMELEON (CEDRO) S.L.U. registered at the Commercial Registry of Barcelona Sheet M-578256, Volume 32132, Page 23, NIF B-86-969805 (and the underlying assets, subsidiaries and entities) (together the “Spanish Assetcos Investment”).

Class B relates to the Socimi Investment, being the investment by way of shares, share premium account, loans, preferred equity certificates, or other instruments, convertible or not or otherwise in Chameleon Spain Holding, S.A., a company incorporated under the laws of the Kingdom of Spain (and the underlying assets, subsidiaries and entities) (the “Socimi Investment”).

In relation to each Specific Investment, the sole manager, or as the case may be, the board of managers will, in the internal accounts of the Company, establish a separate compartment of assets and liabilities of the Company in the following manner:

- the Subscription Price of the relevant class of shares, the payment to share premium account, and the proceeds of any shareholder loans, certificates, debt or other instruments convertible or not which may from time to time be granted to, or issued by, the Company by or to its shareholder(s) (“Instruments”) in connection with the relevant Specific Investment, as well as assets acquired with such funds contributed to or borrowed by the Company, in each case shall be applied in the internal books of the Company to the compartment established for such Specific Investment;

- any income or proceeds earned by the Company on, or any asset derived from, the assets allocated to a compartment shall be allocated to that compartment;

- any liability, costs and expenses (including provisions) relating to assets allocated to a compartment or to any action taken in connection with a compartment or an asset of a particular compartment or in connection with the issuance of shares or other instruments of the particular class (such as Issuance Costs) as well as all administration expenses, tax liabilities and other costs and expenses of the Company attributable to the relevant Specific Investment or the operation or administration of that compartment shall be allocated to that compartment;

- in the case where any liability or expense of the Company cannot be considered as being attributable solely to a particular compartment, such liability or expense shall be allocated between all the existing compartments pro rata to the net assets of each compartment or pro rata to the relevant compartments to which the liability or expense relates;

- any distributions or payments (including payments of the price payable by the Company for shares of the relevant class repurchased by it) made to shareholders in respect of a compartment shall reduce the net assets of that compartment;

- the net assets of each compartment (“Net Assets”) will be equal to the sum of the value of the Specific Investment of that compartment and all other assets attributable to that compartment in accordance with these articles less all the liabilities, costs and expenses allocated to that compartment in accordance with these articles of association.

Any share premium paid in respect of a specific class of shares upon their issuance shall be allocated to a share premium account corresponding to that specific class of shares of the Company. Any payment or contribution of any kind to any share premium account established in accordance with Luxembourg law or accounting regulations shall be specified as to which class of shares it relates, the sole manager or as the case may be, the board of managers, having the power to confirm any allocation to a specific class of shares if this has not been specified otherwise. Any available share premium shall be distributable.”

(f) Amendment of article 7 of the articles of association of the Company so as to modify the second paragraph which shall read as follows:

“The sole manager or as the case may be, the board of managers, is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of association to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or as the case may be, the board of managers, including specific powers given in specific provisions of these articles of incorporation.”

(g) Amendment of article 13 of the articles of association of the Company so as to add three new and last paragraphs which shall read as follows:

“Upon liquidation of the Company the liquidation proceeds of each class shall be the amount to which the class is entitled as per the relevant Specific Investment. Each class of shares shall be entitled to proceeds of liquidation determined as follows in relation to the relevant Specific Investment to which the class relates:

First all debts and liabilities of the Company (regardless of Specific Investment) shall be paid. Such debts or liabilities shall be attributed to the class of shares to which they specifically belong (i.e. because they relate to the relevant Specific Investment for that class) or, if that is not possible, distributed rateably among all classes of shares in proportion of the issued share capital of the Company which they represent.

Thereafter the relevant amount of liabilities for each class of shares shown in the separate category for the Specific Investment to which they relate shall be set against the assets attributable to the relevant class including in particular the Specific Investment of that class and any reserve funds attributable to such class. To the extent that the amount so calculated for any class shall be negative, such class shall not be entitled to any liquidation proceeds. The relevant negative amount shall be allocated rateably among all classes of shares which have a positive amount up such positive amount. Any

surplus remaining within a specific class of shares (the "Class Surplus") shall be distributed to the relevant holders of such class of shares"

Thereafter the following resolution was passed by the Sole Shareholder of the Company:

Sole resolution

The sole shareholder of the Company resolved to reorganise the Company's share capital currently divided into five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25) per share by the reduction of such nominal value of each share in issue from twenty-five Euros (EUR 25) to one Euro (EUR 1) so that thereupon, the issued share capital of the Company will be divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares and to reclassify the twelve thousand five hundred (12,500) shares into twelve thousand five hundred (12,500) class A shares with the rights as set forth in the articles of association as amended below.

The Sole Shareholder resolved to create a new class of B shares with the rights as set forth in the articles of association as amended below.

The Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) by the issue of twelve thousand five hundred (12,500) shares of class B of a nominal value of one euro (EUR 1) each for a total subscription price of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) (the "Subscription Price").

Thereupon the Sole Shareholder, represented as mentioned above, has fully subscribed to all the new twelve thousand five hundred (12,500) shares of class B of a nominal value of one euro (EUR 1) each and the amount of the Subscription Price has been transferred from the freely distributable reserves of the Company to the capital account in payment of the total Subscription Price.

Proof of the existence and of the amount of the distributable reserves of the Company has been given to the notary.

The Sole Shareholder resolved to allocate the Subscription Price to the share capital account of the Company.

The Sole Shareholder resolved to amend Articles 5, 7 and 13 of the articles of association of the Company as set forth in the Agenda.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 2,000.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, this deed is drafted in English followed by a German translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and German version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Es Folgt die Deutsche Übersetzung des Vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendvierzehn, am siebzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichnenden Notar Maître Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen,

Chameleon Topco S.à r.l., eine société à responsabilité limitée luxemburgischen Rechts mit Sitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxemburg, deren Gesellschaftskapital zwölf tausend fünfhundert Euro (EUR 12.500) beträgt, und eingetragen ist im Registre de Commerce et Sociétés in Luxemburg unter der Nummer B 188.714 (der «Alleinige Gesellschafter»),

hier vertreten durch Me Mathilde Lattard, Rechtsanwältin, mit beruflichem Wohnsitz in Luxemburg, aufgrund einer ausgestellten privatschriftlichen Vollmacht, welche vorliegender Urkunde beigefügt ist um mit dieser bei der Registrierungsbehörde eingereicht zu werden.

als Alleiniger Gesellschafter der Chameleon (REIT) Holdco S.à r.l., eine société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) luxemburgischen Rechts mit Sitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, deren Gesellschaftskapital zwölf tausend fünfhundert Euro (EUR 12.500) beträgt und eingetragen ist im Registre de Commerce et des Sociétés in Luxemburg, unter der Nummer B 188.714 (die «Gesellschaft»), gegründet am 11. Juli 2014 gemäß Urkunde aufgenommen durch den unterzeichnenden Notar, veröffentlicht am 23. September 2014 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das «Mémorial»), Nummer 2571.

Die Satzung der Gesellschaft wurde nie abgeändert.

Der Erschienenen gibt, in Ausübung seines obenerwähnten Amtes, folgende Erklärungen ab und ersucht den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

1. Der Alleinige Gesellschafter der Gesellschaft hält alle fünf hundert (500) von der Gesellschaft ausgegebenen Gesellschaftsanteile, so dass das gesamte Gesellschaftskapital vertreten ist und wirksam über alle Punkte der Tagesordnung entschieden werden kann.

2. Der Punkt über den ein Beschluss getroffen werden soll ist der folgende:

Abänderung der Zusammensetzung des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft wie folgt:

(a) Umorganisation des zurzeit in fünfhundert (500) Anteile mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25) aufgeteilten Gesellschaftskapital der Gesellschaft durch die Reduzierung des Nennwerts eines jeden Anteils von fünfundzwanzig Euro (EUR 25) auf ein Euro (EUR 1), so dass daraufhin das Gesellschaftskapital der Gesellschaft in zwölftausendfünfhundert (12.500) Anteile aufgeteilt ist;

(b) Re-klassifizierung der existierenden zwölftausendfünfhundert (12.500) Anteile in zwölftausendfünfhundert (12.500) Anteile der Klasse A, mit den wie in der hierunter abgeänderten Satzung beschriebenen Rechten;

(c) Schaffung einer neuen Anteilsklasse von B Anteilen mit den wie in der durch die gemäß dieser Tagesordnung abgeänderten Satzung beschriebenen Rechten;

(d) Erhöhung des Gesellschaftskapitals um einen Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) durch die Ausgabe von zwölftausendfünfhundert (12.500) Anteilen der Klasse B mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1) zu einem Zeichnungsbetrag von insgesamt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) (der „Zeichnungsbetrag“); Zeichnung der Anteile der Klasse B und Zahlung des Zeichnungsbetrages der Geschäftsanteile mit freien Ausschüttungsreserven der Gesellschaft; Zuschreibung des Zeichnungsbetrages auf das Kapitalkonto der Gesellschaft;

(e) Abänderung von Artikel 5 der Satzung der Gesellschaft um unter anderem die oben genannten Punkte widerzuspiegeln und die Rechte der Anteile der Klasse A und der Anteile der Klasse B wie folgt zu bestimmen:

„Das ausgegebene Gesellschaftskapital der Gesellschaft beläuft sich auf fünfundzwanzigtausend Euro (EUR 25.000), eingeteilt in zwölftausendfünfhundert (12.500) Gesellschaftsanteile der Klasse A und zwölftausendfünfhundert (12.500) Gesellschaftsanteile der Klasse B mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1). Das Gesellschaftskapital der Gesellschaft kann durch Beschluss der Gesellschafter in der für die Abänderung der Satzung vorgesehenen Art und Weise erhöht oder verringert werden und die Gesellschaft kann seine anderen Gesellschaftsanteile durch Beschluss der Gesellschafter zurückkaufen.

Jede Anteilsklasse soll direkt oder indirekt im Zusammenhang mit dem Erwerb oder einer spezifischen Investition der Gesellschaft ausgegeben werden (je eine „Spezifische Investition“), sofern in dieser Satzung nicht anders vorgesehen. Der an die Gesellschaft gezahlte Zeichnungsbetrag bei der Ausgabe einer bestimmten Anteilsklasse (einschließlich, um Missverständnisse zu vermeiden jegliche Anteilsprämien d.h. Agios) (der „Zeichnungsbetrag“), abzüglich aller der auf die Gesellschaft anfallenden Kosten in Verbindung mit der Ausgabe und einschließlich, aber auf diese nicht beschränkt, der Gesellschaftsteuer, Notargebühren und Kosten für die Veröffentlichung (die „Emissionskosten“), soll direkt oder indirekt in ein und derselben Spezifischen Investition angelegt werden.

Die Anteilsklasse A bezieht sich auf die Spanish Assetcos Investition, eine über Darlehen oder andere Instrumente, ob konvertierbar oder nicht oder auf andere Mittel zurückgreifende Investition in CHAMELEON (SANT CUGAT INVESTMENT 2014) S.L., eingetragen im Handelsregister von Barcelona Blatt B- 457051, Band 44472, Seite 157, NIF B-86969714; CHAMELEON (IMAGINA) S.L., eingetragen im Handelsregister von Barcelona Blatt B-457053, Band 44472, Seite 175, NIF B-87013496, CHAMELEON (ALCOBENDAS INVESTMENT 2014) S.L., eingetragen im Handelsregister von Barcelona Blatt B-457052, Band 44472, Seite 166, NIF B-87046447 und CHAMELEON (CEDRO) S.L.U., eingetragen im Handelsregister von Barcelona Blatt M-578256, Band 32132, Seite 23, NIF B-86-969805 (und die zugrunde liegenden Vermögenswerte, Tochtergesellschaften und Unternehmen) (zusammen die „Spanish Assetcos Investition“).

Die Anteilsklasse B bezieht sich auf die Socimi Investition, eine über Anteile, Anteilsprämienkonto, Darlehen, Zertifikate auf Vorzugsaktien oder andere Instrumente, ob konvertierbar oder nicht oder auf andere Mittel zurückgreifende Investition in Chameleon Spain Holding, S.A., eine Gesellschaft spanischen Rechts (und die zugrunde liegenden Vermögenswerte, Tochtergesellschaften und Unternehmen) (die „Socimi Investition“).

Hinsichtlich der Anteilsklassen, die keiner Spezifischen Investition zugeschrieben sind, wird die Geschäftsführung, in der internen Buchhaltung der Gesellschaft, ein gesondertes Teilvermögen von Aktiva und Passiva der Gesellschaft führen, das den Zeichnungsbetrag der entsprechenden Anteilsklassen wie auch die potentiellen zahlungswirksamen Erträge erfassen wird.

Hinsichtlich jeder Spezifischen Investition wird die Geschäftsführung, in der internen Buchhaltung der Gesellschaft, ein gesondertes Teilvermögen von Aktiva und Passiva der Gesellschaft wie folgt führen:

- Der Zeichnungsbetrag der entsprechenden Anteilsklasse und der Erlös aus jeglichen Gesellschafterdarlehen, Schuldverschreibungen oder anderen wandelbaren oder nicht wandelbaren Instrumenten, welche von Zeit zu Zeit der Gesellschaft von ihren Gesellschaftern gewährt werden oder von der Gesellschaft ausgegeben werden können („Instrumente“) im Zusammenhang mit der entsprechenden Investition sowie den mit den Mitteln, die an die Gesellschaft ungezahlt oder von der Gesellschaft aufgenommen werden, erworbenen Vermögenswerten, sind jeweils in den internen Geschäftsbüchern der Gesellschaft auf die internen Konten, die der entsprechenden Anteilsklasse für solche Gezielten Investitionen entsprechen, zu buchen;

- Jegliche Erlöse und Erträge, die von der Gesellschaft aus den einem Teilvermögen zugewiesenen Vermögenswerten erzielt wurden, oder jegliche Vermögenswerte die aus solchen Vermögenswerten bezogen wurden, werden diesem Teilvermögen zugewiesen;

- Jegliche Schulden, Kosten und Aufwendungen (einschließlich Abschreibungen) betreffend den einem Teilvermögen zugewiesenen Vermögenswerten oder jegliche Maßnahmen im Zusammenhang mit einem Teilvermögen oder einem Vermögenswert eines bestimmten Teilvermögens oder im Zusammenhang mit der Ausgabe von Anteilen oder anderen Instrumenten von der bestimmten Klasse (einschließlich, jedoch ohne Anspruch auf Vollständigkeit, von Abgaben, Notargebühren, Veröffentlichungskosten) sowie alle Verwaltungskosten, Steuerschulden und andere Kosten und Aufwendungen der Gesellschaft, welche auf die entsprechende Investition oder das Betreiben oder die Verwaltung dieses Teilvermögens und/oder dieses entsprechenden Ablagezieles (einschließlich aller gehaltenen Vermögenswerte dieses Investmentportfolios) entfallen, werden diesem Teilvermögen zugewiesen;

- Wenn eine Schuld oder eine Aufwendung der Gesellschaft nicht ausschließlich einem bestimmten Teilvermögen oder Investmentportfolio zuweisbar ist, ist diese Schuld oder diese Aufwendung zwischen allen bestehenden Teilvermögen im Verhältnis zu den Nettovermögen jedes Teilvermögens oder im Verhältnis zu den entsprechenden Teilvermögen, auf die sich die Schuld oder die Aufwendung bezieht, anteilmäßig zuzuweisen;

- Jegliche Ausschüttungen oder Zahlungen (einschließlich Zahlungen des von der Gesellschaft zu zahlenden Betrags für Anteile der entsprechenden Klasse, die von der Gesellschaft zurückgekauft wurden) an Gesellschafter in Bezug auf ein Teilvermögen, werden das Nettovermögen dieses Teilvermögens vermindern;

- Das Nettovermögen jedes Teilvermögens („Nettovermögen“) wird der Summe des Gesamtwerts des Investmentportfolios dieses Teilvermögens und allen anderen Vermögenswerten, die diesem Teilvermögen gemäß dieser Satzung zuzuweisen sind, abzüglich aller Schulden, Kosten und Aufwendungen, die diesem Teilvermögen gemäß dieser Satzung zugewiesen wurden, entsprechen.

Alle für die Anteile einer bestimmten Anteilsklasse bei ihrer Ausgabe eingezahlten Anteilsprämien werden dem Anteilsprämienkonto aus ausgegebenen Anteilen zugewiesen, die der betreffenden Klasse von Anteilen der Gesellschaft entspricht. Jegliche Ausschüttung oder Sacheinlage auf ein Anteilsprämienkonto, die gemäß dem luxemburgischen Recht oder der Buchführungsvorschriften gemacht wird, soll angeben welche Anteilsklasse es betrifft, wobei der Verwaltungsrat die Befugnis hat selbst Anteilsprämien an eine bestimmte Anteilsklasse zuzuweisen soweit nicht anders angegeben. Verfügbare Anteilsprämien können verteilt werden.“

(f) Abänderung von Artikel 7 der Satzung der Gesellschaft durch Änderung des zweiten Paragraphen, der wie folgt lautet:

„Der alleinige Geschäftsführer beziehungsweise die Geschäftsführung ist mit den weitestreichenden Befugnissen ausgestattet, das Geschäft der Gesellschaft zu verwalten und ist dazu befugt, jede Handlungen und Tätigkeiten, die mit dem Gegenstand der Gesellschaft im Einklang stehen, zu genehmigen und/oder auszuführen. Sämtliche Befugnisse, die nicht ausdrücklich per Gesetz oder durch die vorliegende Satzung den Gesellschaftern vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Geschäftsführers beziehungsweise der Geschäftsführung, einschließlich spezifischer Befugnisse die in bestimmten Bestimmungen dieser Satzung vorgesehen sind.“

(g) Abänderung von Artikel 13 der Satzung der Gesellschaft durch Einfügung von drei neuen letzten Paragraphen, die wie folgt lauten:

„Nach Auflösung der Gesellschaft entspricht der Liquidationserlös jeder Anteilsklasse dem Betrag, auf den die Anteilsklasse nach der entsprechenden Spezifischen Investition gegebenenfalls ein Anrecht hat. Jede Anteilsklasse hat ein Anrecht auf Liquidationserlös, der wie folgt im Zusammenhang mit der entsprechenden Spezifischen Investition festgelegt ist:

Zunächst werden alle Schulden und Verbindlichkeiten der Gesellschaft beglichen (ungeachtet der Spezifischen Investitionen). Solche Schulden und Verbindlichkeiten werden den Anteilsklassen zugeordnet, welchen sie ausdrücklich angehören (d.h. weil Sie in Beziehung zu den entsprechenden Spezifischen Investitionen dieser Klasse stehen), oder, sofern dies nicht möglich ist, anteilig auf alle Anteilsklassen verteilt und proportional zum ausgegebenen Gesellschaftskapital der Gesellschaft für die sie stehen.

Danach wird der entsprechende Betrag der Verbindlichkeiten für jede Anteilsklasse, der in der für jeder Spezifischen Investition separaten Rubrik gezeigt wird, den Vermögenswerten der entsprechenden Anteilsklasse, der sie zuzuschreiben sind, einschließlich insbesondere der Spezifischen Investition und Rücklagen dieser Anteilsklasse, gegenübergestellt.

Insoweit der berechnete Betrag für eine Anteilsklasse negativ ausfällt, hat diese Anteilsklasse kein Anrecht auf Liquidationserlös. Der entsprechende negative Betrag wird anteilig auf alle Anteilsklassen verteilt, die einen positiven Betrag vorweisen können in der maximalen Höhe des positiven Betrags. Jeglicher Überschuss der in einer Anteilsklasse übrig bleibt (der „Anteilsklassen Überschuss“) wird zwischen den entsprechenden Besitzern dieser Anteilsklasse(n) verteilt.“

Woraufhin der Alleinige Gesellschafter folgenden Beschluss trifft:

Alleiniger Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter beschloss das zurzeit in fünf hundert (500) Anteile mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25) aufgeteilte Gesellschaftskapital durch die Reduzierung des Nennwerts eines jeden Anteils von fünfundzwanzig Euro (EUR 25) auf ein Euro (EUR 1) umzuorganisieren, so dass daraufhin das Gesellschaftskapital der Gesellschaft in zwölftausendfünfhundert (12.500) Anteilen aufgeteilt ist und die zwölftausendfünfhundert (12.500) Anteile in zwölftausendfünfhundert (12.500) Anteile der Klasse A mit solchen wie in der hierunter abgeänderten Satzung beschriebenen Rechten zu re-klassifizieren.

Der Alleinige Gesellschafter beschloss eine neue Anteilsklasse von B Anteilen mit solchen Rechten wie in der hierunter abgeänderten Satzung beschrieben zu schaffen.

Der Alleinige Gesellschafter beschloss das Gesellschaftskapital um einen Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) durch die Ausgabe von zwölftausendfünfhundert (12.500) Anteilen der Klasse B mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1) für ein Zeichnungsbetrag in der Gesamtsumme von zwölftausendfünfhundert (12.500) (der „Zeichnungsbetrag“) zu erhöhen.

Woräufhin der Alleinige Gesellschafter, wie oben erwähnt vertreten, die neuen zwölftausendfünfhundert (12.500) Anteile der Klasse B mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1) gezeichnet hat und der Zeichnungsbetrag von den freien Ausschüttungsreserven der Gesellschaft auf das Kapitalkonto der Gesellschaft in Bezahlung des Zeichnungsbetrags überwiesen wurde.

Ein entsprechender Nachweis der Existenz und der auf dem Ausschüttungsreservekonto vorhandenen Summe wurde dem unterzeichnenden Notar vorgelegt.

Der Alleinige Gesellschafter beschloss den Zeichnungsbetrag dem Kapitalkonto der Gesellschaft zuzuschreiben.

Kosten

Die Ausgaben, Kosten, Vergütungen oder Aufwendungen jeglicher Art, welche der Gesellschaft aufgrund des vorliegenden Beschlusses entstehen, werden ungefähr EUR 2.000,- betragen.

Der unterzeichnende Notar, der Englisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass auf Ersuchen der oben erscheinenden Partei, die vorliegende Urkunde in English abgefasst wird, gefolgt von einer deutschen Übersetzung.

Auf Ersuchen derselben erschienenen Partei und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Verlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen hat dieser mit dem amtierenden Notar diese Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: M. LATTARD und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 décembre 2014. Relation: LAC/2014/63340. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 13. Februar 2015.

Référence de publication: 2015032249/320.

(150036606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2015.

Omniscient S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 194.739.

STATUTS

L'AN DEUX MILLE QUINZE, LE DEUX JANVIER.

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

La société «KETTENHEIM CAPITAL S.A. - SICAV-FIS» (i.n 20124501904), établie et ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B172070, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Henri HELLINCKX, de résidence à Luxembourg, en date du 11 octobre 2012, publié au Mémorial Recueil Spécial Recueil C numéro 2629 du 24 octobre 2012,

ici représentée par deux de ses administrateurs:

1. Monsieur Pierre-Marie ROSER, administrateur de sociétés, demeurant à L-1724 Luxembourg, 25 boulevard Prince Henri,

2. Monsieur Nicolas ROSER, administrateur de sociétés, demeurant à L-1330 Luxembourg, 30, boulevard Grande Duchesse Charlotte,

ayant le pouvoir d'engager la société par leurs signatures conjointes conformément à l'article 19 des statuts;

La partie comparante, en qualité par laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer:

Titre I^{er} . Dénomination - Siège social - Objet - Durée - Capital social

Art. 1^{er} . Il est formé par le comparant une société anonyme sous la dénomination de «OMNISCIENT S.A.»

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Par simple décision du Conseil d'Administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, de prester, dans le cadre d'un contrat de sous-traitance, tout type de services administratifs dont notamment comptables, fiscaux et sociaux qui sont inhérents à l'activité du donneur d'ordre.

La Société a également pour objet d'effectuer des prestations de gestion et de management pour des sociétés tierces.

La Société exercera ces activités pour compte propre ou, par voie de mandat ou de représentation, pour compte de ses clients.

En outre, la Société peut s'intéresser par toutes voies, dans toutes les affaires d'entreprises ou Sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La Société a encore pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, toute opération généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou pouvant faciliter ou développer la réalisation.

Par ailleurs, la Société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, ainsi qu'à des tiers tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (32.000-EUR) représenté par trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.-EUR) chacune.

Le capital pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légalement requises.

Les actions sont nominatives ou au porteur, aux choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Titre II. Administration

Art. 6. La Société est gérée par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois administrateurs. Toutefois, lorsque toutes les actions sont détenues par un actionnaire unique, le Conseil d'Administration peut être composé d'un seul administrateur dans les conditions prévues par la Loi. L'/Les administrateur(s) ne doit/doivent pas être obligatoirement actionnaire(s) de la Société.

Lorsqu'une personne morale est nommée en tant que membre du Conseil d'Administration, elle devra informer la Société du nom de la personne ou des personnes physiques qu'elle a nommé pour agir en tant que représentant(s) permanent dans l'exercice de son mandat d'administrateur de la Société.

L'/Les administrateur(s) est/sont nommé(s) par résolution de l'Assemblée Générale des actionnaires prise à la majorité simple des voix ou de l'actionnaire unique (selon le cas). L'/Les administrateur(s) est/sont rééligible(s).

L'/Les administrateur(s) peut/peuvent être révoqué(s) et remplacé(s) à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution de l'Assemblée Générale des actionnaires prise à la majorité simple des voix ou de l'actionnaire unique (selon le cas).

En cas de vacance d'un poste d'administrateur en raison du décès ou de la démission d'un administrateur ou pour toute autre raison, les autres administrateurs peuvent, par voie de cooptation, élire un nouvel administrateur pour pourvoir à cette vacance jusqu'à l'Assemblée Générale suivante selon les dispositions de la Loi.

Art. 7. La durée du mandat de(s) l'administrateur(s) qui n'excédera pas 6 années, est fixée par l'Assemblée Générale des actionnaires ou par décision de l'actionnaire unique.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour l'accomplissement de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'Assemblée Générale des actionnaires ou à l'actionnaire unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 9. Vis-à-vis des tiers, le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social et dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La gestion journalière des affaires de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans ce cadre peut être déléguée à un ou plusieurs directeurs, administrateurs, qui peut / peuvent ne pas être actionnaires de la Société.

Art. 10. La Société sera engagée:

- soit par la signature de l'administrateur unique ayant l'autorisation d'établissement pour exercer les activités décrites dans l'objet social;
- soit par la signature de deux administrateurs comprenant au moins celle d'un administrateur ayant l'autorisation d'établissement pour exercer les activités décrites dans l'objet social;
- soit par la signature conjointe d'un administrateur et d'un directeur dont au moins un a l'autorisation d'établissement pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

Art. 11. Le Conseil d'Administration peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne doivent pas être nécessairement actionnaires ou administrateurs de la Société.

Le Conseil d'Administration détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ces agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 12. La Société sera représentée en justice tant en qualité de demandeur ou de défendeur par son Conseil d'Administration.

Art. 13. Le Conseil d'Administration désignera parmi ses membres un président. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 14. Le Conseil d'Administration peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement administrateur, qui sera responsable de la conservation des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le Conseil d'Administration.

Art. 15. Pour chaque Conseil d'Administration, des convocations devront être établies et envoyées à chaque administrateur au moins 2 (deux) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des affaires à traiter.

Les convocations peuvent être faites aux administrateurs oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque administrateur peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Art. 16. Les réunions du Conseil d'Administration se tiendront valablement sans convocation si tous les administrateurs sont présents ou représentés.

Art. 17. Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du Conseil d'Administration tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du Conseil d'Administration.

Art. 18. Chaque administrateur peut prendre part aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre administrateur pour le représenter.

Un administrateur peut représenter plusieurs autres administrateurs.

Art. 19. Les réunions du Conseil d'Administration se tiendront au Grand-Duché de Luxembourg et requerront la présence de la majorité aux moins des administrateurs en personne ou représentés, laquelle sera constitutive du quorum.

Conformément à l'article 64bis (3) de la Loi, les administrateurs peuvent assister à une réunion du Conseil d'Administration par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant leur identification.

Une telle participation à une réunion du Conseil d'Administration est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Les décisions du Conseil d'Administration sont adoptées à la majorité des voix des administrateurs participant à la réunion ou qui y sont valablement représentés; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 20. Les délibérations du Conseil d'Administration sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou, si cela est applicable, par son remplaçant ou par deux directeurs présents à l'assemblée. Les procurations resteront annexées au procès-verbal. Toute copie ou extrait de ce procès-verbal sera signée par le président ou deux directeurs.

Art. 21. En cas d'urgence, une résolution écrite approuvée et signée par tous les administrateurs aura le même effet qu'une résolution prise lors d'une réunion du Conseil d'Administration.

Dans un tel cas, les résolutions écrites peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire fax, câble, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

Art. 22. Lorsque le Conseil d'Administration est composé d'un administrateur unique, les décisions sont prises par l'administrateur unique, aux moments et lieux qu'il déterminera, par résolutions écrites qu'il signera.

Art. 23. La rémunération du Conseil d'Administration est fixée par résolution de l'Assemblée Générale annuelle, prise à la majorité simple des voix, pour l'exercice écoulé.

Art. 24. Un administrateur ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Titre III. Surveillance

Art. 25. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, actionnaire(s) ou non, nommé(s) pour une durée qui ne peut dépasser six ans par l'Assemblée Générale des actionnaires ou l'actionnaire unique, qui peut le(s) révoquer à tout moment.

Art. 26. La durée du mandat du/des commissaire(s) et sa/leur rémunération éventuelle sont fixés par l'Assemblée Générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique. A l'expiration de cette période, le mandat du/des commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonctions par une nouvelle décision de l'Assemblée Générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique.

Art. 27. Lorsque les seuils de l'article 215 de la Loi seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'Assemblée Générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Titre IV. Assemblée Générale

Art. 28. L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la Société.

Art. 29. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit à Luxembourg, le premier vendredi du mois de juin à 11h00 au siège social de la Société ou en tout autre lieu indiqué dans les convocations. Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 30. Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration fixera les conditions requises pour prendre part aux Assemblées Générales.

Art. 31. Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 32. La Société ne reconnaît qu'un titulaire par action. Si l'action appartient à plusieurs personnes ou si elle est grevée d'un usufruit ou d'un gage, la Société a la faculté de suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant, à son égard, titulaire de ces droits.

Art. 33. La rémunération du Conseil d'Administration est arrêtée par l'Assemblée Générale annuelle pour l'exercice écoulé.

Titre V. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 34. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 35. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq (5) pour cent à la formation ou à l'alimentation du fond de réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteint dix (10) pour cent du capital nominal.

L'Assemblée Générale décide souverainement de l'affectation du solde.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI. Dissolution Liquidation

Art. 36. L'Assemblée Générale des actionnaires peut décider de la dissolution de la Société dans les conditions requises pour la modification des statuts.

Art. 37. La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux actionnaires au prorata de leur participation dans le capital social de la Société.

Titre VII. Disposition générale

Art. 38. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties déclarent se référer et se soumettre aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et à ses modifications ultérieures.

Disposition transitoire

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2015.
2. La première Assemblée Générale ordinaire annuelle se tiendra en 2016.

Souscription et libération

Le comparant préqualifié a souscrit aux actions créées comme suit:

KETTENHEIM CAPITAL S.A. - SICAV-FIS, préqualifié,	320
Total:	320

Les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que la somme de trente-deux mille euros (32.000 Euros) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les Sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme 1.550,-.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie comparante précitée, représentant la totalité du capital social, a tenu une Assemblée Générale d'actionnaires et, reconnaissant avoir été valablement convoqué, a pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1), avec les pouvoirs de représentation de la société vis-à-vis des tiers tel que définis à l'article 10 des statuts:

2) Sont nommés administrateurs:

Madame Marie-Françoise GROSSE, née le 8 mars 1949 à Cattenom (France) et résidant à L-1330 Luxembourg, 30 boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Monsieur Pierre-Marie ROSER, né le 5 octobre 1977 à Thionville (France) et résidant à L-1724 Luxembourg, 25 boulevard Prince Henri.

Monsieur Nicolas ROSER, né le 5 juillet 1982 à Thionville (France) et résidant à L-1330 Luxembourg, 30 boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Pierre Jacques Nicolas ROSER, né le 29 juin 1947 à Cattenom (France), résidant à L-1330 Luxembourg, 30 boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Les mandats des administrateurs et commissaires aux comptes s'achèveront à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire de 2020.

4) Le siège social est fixé au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Réunion du conseil d'administration

Les administrateurs se sont ensuite réunis en Conseil d'Administration et ont pris les décisions suivantes:

1) Sont nommés administrateur-délégué de la Société:

Monsieur Pierre-Marie ROSER, prénommé.

Monsieur Nicolas ROSER, prénommé.

Leur mandat s'achèvera à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire de 2020.

2) Est nommé président du Conseil d'Administration:

Monsieur Nicolas ROSER, prénommé.

3) Est nommé directeur général de la Société:

Monsieur André BAUWENS, né le 24 février 1966 à Manono (Samoa) et résident au 7, rue des Blés, B-6717 Schockville.

Son mandat s'achèvera à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire de 2020.

Déclaration des comparants

Le notaire instrumentant a rendu les comparants attentifs au fait que la société nouvellement constituée doit introduire une demande et disposer d'une autorisation d'établissement en bonne et due forme pour faire le commerce. Sur ce, les comparants ont déclaré faire eux-mêmes les démarches nécessaires à ces fins.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P.M. ROSER, N. ROSER, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 09 janvier 2015. Relation: 1LAC/2015/692. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 février 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015032651/258.

(150035691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2015.

Ascofer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 187.804.

L'an deux mille quatorze, le quinze décembre.

Par devant Nous Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné;

A COMPARU:

Asco Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois au capital de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), dont le siège social est établi 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B187894;

ici représentée par Monsieur Frank Supplisson, dirigeant de société, demeurant à F-45200 Montargis, 32, rue du Loing et Monsieur Bertrand Levaux, dirigeant de société, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, Rue Jean-Engling,

agissant en leur qualité de gérant A respectivement gérant B de Asco Holdings S. à r.l.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée "Ascofer S.à r.l.", ayant son siège social au 62, avenue de la liberté, L-1930 Luxembourg, immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B187804, a été constituée suivant acte reçu du notaire instrumentant, en date du 14 mai 2014, publié au Mémorial C du 13 août 2014 n° 2146, Recueil des Sociétés et Associations et dont les statuts ont été modifiés suivant acte du notaire instrumentant, en date du 5 juin 2014, publié au Mémorial C du 8 septembre 2014 n° 2405 (la "Société").

- Que la partie comparante est l'associé unique ("l'Associé Unique") de la Société et qu'elle a pris, par son mandataire, les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 7 des statuts de la Société qui se lira désormais comme suit:

« Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Si la Société est gérée par plusieurs gérants, il forme le Conseil composé d'au moins un (1) gérant A (le Gérant A) et d'un (1) gérant B (le Gérant B). Seuls les personnes qui résident professionnellement et fiscalement au Grand Duché de Luxembourg peuvent être nommés Gérants B. Il ne peut à aucun moment y avoir plus de Gérants A que de Gérants

B. En cas de parité de Gérants A et de Gérants B le président du Conseil sera désigné parmi les Gérants B et aura une voix prépondérante en cas de partage des voix au sein du Conseil pour autant que cette parité durera.

7.2. Si la Société est gérée par un gérant unique il aura les pouvoirs conférés par les Statuts au Conseil. Les gérants n'ont pas besoin d'être associés.

7.3. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision de l'assemblée générale des associés.»

Deuxième Résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 8 des statuts de la Société qui se lira désormais comme suit:

« Art. 8. Conseil de gérance.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés au(x) associé(s) par la Loi ou les présents Statuts sont de la compétence du Conseil, qui a tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social sous réserve des restrictions prévues au (iii) ci-après.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents par le Conseil.

(iii) Nonobstant les dispositions qui précèdent, toutes décisions relatives aux sujets suivants requièrent l'accord préalable et unanime de l'ensemble des associés: (a) la création, l'acquisition ou la vente d'une filiale, (b) la modification substantielle de la politique comptable et fiscale de la Société, ou d'une filiale directe ou indirecte de la Société, (c) les décisions relatives à l'octroi ou la mise en distribution d'un dividende par la Société ou l'une de ses filiales, (d) l'autorisation, la prise, l'émission ou l'octroi de garanties, indemnités, obligations, frais (charges), hypothèque, dépôt, sûreté, ou toute autre forme de garantie, concours financier, dette ou tout autre passif de quelque nature que ce soit sur une partie ou l'ensemble du patrimoine présent ou futur de la Société ou de l'une de ses filiales directes ou indirectes pour un montant supérieur à cinq millions d'euros de plus que le budget (tel que défini de temps à autres par les associés) au cours d'une ou plusieurs transactions prises ensemble sur une période de douze mois, (e) l'acquisition, la prise de participation dans une autre société, l'achat d'actifs d'une autre société, ou la vente ou la cession des actifs de la Société (ou d'une de ses filiales) ou des dépenses d'investissement, y compris toute décision d'investissement (CAPEX), par la Société pour un montant supérieur à cinq millions d'euros non prévu dans le plan, au budget ou dans le plan d'affaires (tel que définit de temps à autre par les associés), au cours d'une ou plusieurs transactions prises ensemble sur une période de douze mois, (f) la fusion, scission, transfert partiel d'actif ou liquidation, ou la réduction, le remboursement ou le rachat de parts sociales ou de réserve, la réorganisation du capital de la Société ou d'une de ses filiales directes ou indirectes (autres que celles prévues par le plan, le budget et le business plan (tels que définis de temps à autres par les associés)), toute offre d'acquisition reçue suite à un processus d'enchère compétitif, (g) la faillite, réorganisation, liquidation (volontaire ou involontaire) ou autres procédures affectant les droits des créanciers de la Société ou d'une de ses filiales directes ou indirectes sous réserve des dispositions d'ordre public Luxembourgeois, (h) l'émission de nouveaux titres ou de toute valeur mobilière par la Société ou l'une de ses filiales directes ou indirectes, et de manière générale tout transactions relatives au capital, fonds propres, ou quasi-capital de la Société (tel que des obligations remboursables en actions) ou de l'une de ses filiales directes ou indirectes, (i) la conclusion de tout accord ou contrat entre la Société ou l'une de ses filiales avec un ou plusieurs de ses gérants, (j) toute décision relative au recrutement, à la rémunération, au licenciement d'un ou plusieurs employés de la Société ou de l'une de ses filiales dont le montant serait supérieur à cent mille euros, (k) toute décision portant sur le recrutement ou l'intervention d'un cabinet d'audit et de conseil qui engendrerait un coût pour la Société supérieur à deux cents mille euros par an.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui obligatoirement, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins 24 (vingt-quatre) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans l'avis de convocation de la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée et que parmi ces membres présents ou représentés la moitié soit des Gérants B. Les décisions du Conseil sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les résolutions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Seule la participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue est autorisée.

(vii) Les résolutions circulaires signées par tous les gérants ne sont pas valables.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique, la signature d'un Gérant B ou la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.»

Troisième Résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 10 des statuts de la Société qui se lira désormais comme suit:

« **Art. 10. Assemblées générales des associés.**

10.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale).

(ii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

10.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation de ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations, et obligatoirement au Grand Duché de Luxembourg.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associée ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions collectives à adopter en Assemblées Générales des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou à la première consultation écrite, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.»

Quatrième Résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 16.1 des statuts de la Société qui se lira désormais comme suit:

« **16.1.** Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.»

Cinquième Résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 16.3 des statuts de la Société qui se lira désormais comme suit:

« **16.3.** Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites.»

Déclaration

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. SUPPLISSON, B. LEVAUX et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2014. Relation: LAC/2014/63005. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 février 2015.

Référence de publication: 2015032146/141.

(150035877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2015.

MREF III Sheffield Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 194.751.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twelfth day of February.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

MREF III Aberdeen Investments S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under registration number B188859 (the “Holding”);

duly represented by M. Stéphane Joly-Meunier, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given;

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party has requested the notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée, which it wishes to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

“Definitions

In these articles of association, the following terms shall have the following meaning:

“Articles” means these articles of association.

“Capital Profits” means any profits arising in the Company from an asset directly held by the Company that, if the Company had been a UK resident individual would give rise to a chargeable gain in the Company as defined by TCGA 1992 s1 (or equivalent statute should this provision be superseded under UK law).

“Capital Shares” has the meaning ascribed thereto in article 5 of the Articles.

“Class A Capital Shares” has the meaning ascribed thereto in article 5 of the Articles.

“Class B Capital Shares” has the meaning ascribed thereto in article 5 of the Articles.

“Class C Capital Shares” has the meaning ascribed thereto in article 5 of the Articles.

“Class D Capital Shares” has the meaning ascribed thereto in article 5 of the Articles.

“Class E Capital Shares” has the meaning ascribed thereto in article 5 of the Articles.

“Class A Income Shares” has the meaning ascribed thereto in article 5 of the Articles.

“Class B Income Shares” has the meaning ascribed thereto in article 5 of the Articles.

“Class C Income Shares” has the meaning ascribed thereto in article 5 of the Articles.

“Class D Income Shares” has the meaning ascribed thereto in article 5 of the Articles.

“Class E Income Shares” has the meaning ascribed thereto in article 5 of the Articles.

“Income Profits” means any profits (including but not limited to dividends) other than Capital Profits. For the avoidance of doubt, any distributions further to a liquidation of a class of shares which could be held by the Company or a redemption of such class that fall within the definition of Capital Profits shall not be considered as a dividend.

“Income Shares” has the meaning ascribed thereto in article 5 of the Articles.

“Law” has the meaning ascribed thereto in article 1 of the Articles.

A. Name - Purpose - Duration - Registered Office

Art. 1. Name - Legal. Form There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name MREF III Sheffield Property S.à r.l. (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the Articles.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

2.2 The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company shall not carry out any regulated activities of the financial sector.

2.3 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect itself against credit risk, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

2.4 The Company may generally carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which directly or indirectly favour or relate to its corporate object.

2.5 An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of the Articles.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share Capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred pound sterling (GBP 12,500), represented by one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares divided as follows:

- 1) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class A income shares (the "Class A Income Shares"),
- 2) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class B income shares (the "Class B Income Shares"),
- 3) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class C income shares (the "Class C Income Shares"),
- 4) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class D income shares (the "Class D Income Shares"),
- 5) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class E income shares (the "Class E Income Shares", and, together with the Class A Income Share, the Class B Income Shares, the Class C Income Shares, the Class D Income Shares, the "Income Shares"),
- 6) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class A capital shares (the "Class A Capital Shares"),
- 7) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class B capital shares (the "Class B Capital Shares"),
- 8) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class C capital shares (the "Class C Capital Shares"),
- 9) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class D capital shares (the "Class D Capital Shares"), and
- 10) one hundred and twenty-five thousand (125,000) class E capital shares (the "Class E Capital Shares", and, together with the Class A Capital Shares, the Class B Capital Shares, the Class C Capital Shares, the Class D Capital Shares, the "Capital Shares", and, together with the Income Shares, the "Shares");

with a nominal value of one pence (GBP 0.01) each.

5.2 Shares of a specific class shall not be convertible into another class of shares.

5.3 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of the Articles.

5.4 The Company may redeem its own shares.

5.5 The share capital may be reduced through cancellation of shares including by cancellation of one or more entire class(es) through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class.

5.6 In the case of repurchases and cancellations of classes of shares such cancellations and repurchases of shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with the Class E Income Shares or the Class E Capital Shares).

5.7 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and cancellation of one or more share classes (i.e. Class E Income Shares to Class A Income Shares or Class E Capital Shares to Class A Capital Shares), the holders of the repurchased and cancelled class(es) of shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each of the relevant class(es) held by them and cancelled.

5.8 In addition to the issued capital, there may be set up a share premium account to which any share premium paid on any share of the Company in addition to its nominal value is transferred. The amount of the share premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

5.9 The Company's share capital may be changed by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of the Articles.

5.10 Upon the repurchase and cancellation of the shares of the relevant class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

5.11 The Company may repurchase its shares as provided herein only to the extent otherwise permitted by law.

5.12 For the purpose of this article 5:

"Available Amount" means total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to which the shareholder of the relevant class of shares would have been entitled to dividend distributions according to the provisions of the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share premium (up to the amount of L) and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses), (ii) any sums to be placed into undistributable reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant interim accounts and (iii) any accrued and unpaid dividends to the extent those have not already reduced the NP (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + LD);$$

whereby:

AA = Available Amount;

NP = net profits (including carried forward profits and share premium);

P = any freely distributable reserves;

CR = the amount of the share premium reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled;

L = losses (including carried forward losses);

LR = any sums to be placed into undistributable reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles;

LD = any accrued and unpaid dividends to the extent those have not already reduced the NP.

"Cancellation Value Per Share" means the amount calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of shares in issue in the class of shares to be repurchased and cancelled.

"Total Cancellation Amount" means the amount determined by the board of managers on the basis of the relevant interim accounts of the Company as of a date not earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of shares. The Total Cancellation Amount for each class of shares shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the board of managers provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount. The board of managers can choose to include or exclude in its determination of the Total Cancellation Amount, the freely distributable share premium either in part or in totality.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The Company's share capital is divided into ten (10) different classes of shares,

- 1) the Class A Income Shares;
- 2) the Class B Income Shares;
- 3) the Class C Income Shares;
- 4) the Class D Income Shares;
- 5) the Class E Income Shares;
- 6) the Class A Capital Shares;
- 7) the Class B Capital Shares;

- 8) the Class C Capital Shares;
- 9) the Class D Capital Shares; and
- 10) the Class E Capital Shares;

The Shares shall finance the Company's investments.

The Income Shares are exclusively entitled to the Income Profits derived from the Company's investments, less the amount of the expenses (including but not limited to interest expenses), losses, taxes and other transfers of funds incurred by the Company and which can regularly and reasonably be attributed to the management and operation of its assets.

All such net Income Profits shall be allocated to an Income Share reserve until its distribution to the holder(s) of Income Shares.

The Capital Shares are exclusively entitled to the Capital Profits realized by the Company.

All such Capital Profits shall be allocated to a Capital Shares reserve until their distribution to the holder(s) of Capital Shares.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by him/her/it in the class of shares to which such assets and profits are allocated in accordance with article 5 here above

The Company's shares are in registered form.

Fractional shares shall have the same rights on a fractional basis as whole shares, provided that shares shall only be able to vote if the number of fractional shares may be aggregated into one or more whole shares. If there are fractions that do not aggregate into a whole share, such fractions shall not be able to vote.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by the Articles.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by the Articles. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. Meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in the Articles or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management**Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.**

13.1 The Company shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders of the Company. In case the Company has a sole manager, such sole manager shall be a Luxembourg resident. In case of plurality of managers, the managers shall form a board of managers being the corporate body in charge of the Company's management and representation. The Company may have several classes of managers. To the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in the Articles, a reference to the "board of managers" used in the Articles is to be construed as being a reference to the "sole manager".

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in the Articles, a reference to the "board of managers" used in the Articles is to be construed as a reference to the "sole manager".

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by the Articles to the general meeting of shareholders.

13.4 The Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several class B managers or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly as agent of the Company, provided that such person is not a UK resident. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of managers.

13.5 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any persons acting alone or jointly as agents of the Company, provided that such person is not a UK resident.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

Art. 15. Convening meetings of the board of managers.

15.1 The board of managers shall meet upon call by its chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

15.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

15.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 16. Conduct of meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

16.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

16.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

16.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis

and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

16.5 The board of managers can deliberate or act validly only if at least half of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

16.6 Resolutions are adopted with the approval of a majority of votes of the members present or represented at a meeting of the board of managers. The chairman shall not have a casting vote.

16.7 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing any class B manager as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any class B manager may represent one or several of his/her/its colleagues.

16.8 Any manager who participates in a meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such manager's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority, provide that such manager participates from a place outside the territory of the United Kingdom. A meeting of the board of managers held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

Art. 17. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

17.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

17.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 18. Dealing with third parties. In case the Company has several managers, it will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signatures of one (1) class A manager and one (1) class B manager or by the joint signatures or by the sole signature of any class B manager (s) or other person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of managers. In case the Company has a sole manager, it will be bound towards third parties in all circumstances by the signature of such sole manager or by the joint signatures or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the sole manager. The Company will be bound towards third parties by the signature of any agent(s) to whom the power in relation to the Company's daily management has been delegated acting alone or jointly, subject to the rules and the limits of such delegation.

E. Audit and Supervision

Art. 19. Auditor(s).

19.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

19.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

19.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

19.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé (s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

19.5. An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 20. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 21. Annual accounts and allocation of profits.

21.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

21.2. Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

21.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

21.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

21.5 In any year in which the Company resolves to make distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- first, the holders of Class A Income Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point ten per cent (0.10%) of the nominal value of the Class A Income Shares held by them, then,

- the holders of Class B Income Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point eleven per cent (0.11%) of the nominal value of the Class B Income Shares held by them, then,

- the holders of Class C Income Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twelve per cent (0.12%) of the nominal value of the Class C Income Shares held by them, then,

- the holders of Class D Income Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirteen per cent (0.13%) of the nominal value of the Class D Income Shares held by them, then,

- the holders of Class E Income Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fourteen per cent (0.14%) of the nominal value of the Class E Income Shares held by them, then,

- the holders of Class A Capital Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifteen per cent (0.15%) of the nominal value of the Class A Capital Shares held by them, then

- the holders of Class B Capital Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point sixteen per cent (0.16%) of the nominal value of the Class B Capital Shares held by them, then

- the holders of Class C Capital Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point seventeen per cent (0.17%) of the nominal value of the Class C Capital Shares held by them, then

- the holders of Class D Capital Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point eighteen per cent (0.18%) of the nominal value of the Class D Capital Shares, and then,

- the holders of Class E Capital Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should the whole last outstanding class of shares (by reverse alphabetical order, e.g. initially Class E Income Shares or Class E Capital Shares) have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of shares in the reverse alphabetical order (e.g. after the first cancellation, Class D Income Shares or the Class D Capital Shares).

21.6 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and the Articles.

21.7 Distributions shall be made to the shareholders in accordance with article 21.5 and in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 22. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

22.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or the Articles do not allow to be distributed.

22.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and the Articles.

G. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

23.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of the Articles, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

23.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 24. Governing law. All matters not governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law."

Transitional provisions

1) The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on 31 December 2015.

2) Interim dividends may also be made during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The subscriber has subscribed for the shares to be issued as follows:

- The Holding, aforementioned, paid one thousand two hundred fifty pound sterling (GBP 1,250) in subscription for one hundred and twenty-five thousand (125,000) Class A Income Shares;
- The Holding, aforementioned, paid one thousand two hundred fifty pound sterling (GBP 1,250) in subscription for one hundred and twenty-five thousand (125,000) Class B Income Shares;
- The Holding, aforementioned, paid one thousand two hundred fifty pound sterling (GBP 1,250) in subscription for one hundred and twenty-five thousand (125,000) Class C Income Shares;
- The Holding, aforementioned, paid one thousand two hundred fifty pound sterling (GBP 1,250) in subscription for one hundred and twenty-five thousand (125,000) Class D Income Shares;
- The Holding, aforementioned, paid one thousand two hundred fifty pound sterling (GBP 1,250) in subscription for one hundred and twenty-five thousand (125,000) Class E Income Shares;
- The Holding, aforementioned, paid one thousand two hundred fifty pound sterling (GBP 1,250) in subscription for one hundred and twenty-five thousand (125,000) Class A Capital Shares;
- The Holding, aforementioned, paid one thousand two hundred fifty pound sterling (GBP 1,250) in subscription for one hundred and twenty-five thousand (125,000) Class B Capital Shares;
- The Holding, aforementioned, paid one thousand two hundred fifty pound sterling (GBP 1,250) in subscription for one hundred and twenty-five thousand (125,000) Class C Capital Shares;
- The Holding, aforementioned, paid one thousand two hundred fifty pound sterling (GBP 1,250) in subscription for one hundred and twenty-five thousand (125,000) Class D Capital Shares;
- The Holding, aforementioned, paid one thousand two hundred fifty pound sterling (GBP 1,250) in subscription for one hundred and twenty-five thousand (125,000) Class E Capital Shares.

All the shares have been entirely paid-in in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Pound Sterling (GBP 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated to be EUR 1,600.-.

General meeting of shareholder

The incorporating shareholder, representing the Company's entire share capital and considering itself as duly convened, has immediately passed the following resolutions:

1. The number of members of the board of managers is fixed at three (3).
2. The following persons are appointed as members of the board of managers of the Company:
 - a) Mr. Graham Sidwell, born on 25 October 1953 in Lowestoft, Suffolk, United Kingdom, with professional address at 1, Stanley Mansions, Park Walk, London SW10 0AG, United Kingdom, as class A manager of the Company;
 - b) Mr. Paul Lawrence, born on 25 May 1970 in Rotherham, United Kingdom, with professional address at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as class B manager of the Company; and
 - c) Mr. Michel Thill, born on 8 June 1965 in Arlon, Belgium, with professional address at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as class B manager of the Company.
3. The managers shall be appointed for an unlimited period of time.
4. The address of the Company's registered office is set at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing persons, the proxy-holder signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le douze février.

Par-devant le soussigné Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

MREF III Aberdeen Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social à 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de

Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B188859 (la "Holding"),

dûment représentée par Monsieur Stéphane Joly-Meunier, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée;

La procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, sera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant a requis le notaire soussigné de dresser l'acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont les statuts seront comme suit:

«Définitions

Dans les Statuts, les termes suivants auront la signification suivante:

«Statuts» signifie les présents Statuts.

«Gain en Capital» signifie tout gain en capital réalisé par la Société sur des actifs directement détenus par celle-ci lesquels, si la Société était un individu résidant au Royaume-Uni, constitueraient une plus-value imposable au sens de la TCGA 1992 s1 (ou une quelconque loi anglaise équivalente substituant ladite disposition).

«Parts Sociales de Gain en Capital» a la signification donnée à ce terme à l'article 5 des présents Statuts.

«Parts Sociales de Bénéfice de Revenu» a la signification donnée à ce terme à l'article 5 des présents Statuts.

«Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe A» a la signification donnée à ce terme à l'article 5 des présents Statuts.

«Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe B» a la signification donnée à ce terme à l'article 5 des présents Statuts.

«Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe C» a la signification donnée à ce terme à l'article 5 des présents Statuts.

«Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe D» a la signification donnée à ce terme à l'article 5 des présents Statuts.

«Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe E» a la signification donnée à ce terme à l'article 5 des présents Statuts.

«Parts Sociales de Gain en Capital de Classe A» a la signification donnée à ce terme à l'article 5 des présents Statuts.

«Parts Sociales de Gain en Capital de Classe B» a la signification donnée à ce terme à l'article 5 des présents Statuts.

«Parts Sociales de Gain en Capital de Classe C» a la signification donnée à ce terme à l'article 5 des présents Statuts.

«Parts Sociales de Gain en Capital de Classe D» a la signification donnée à ce terme à l'article 5 des présents Statuts.

«Parts Sociales de Gain en Capital de Classe E» a la signification donnée à ce terme à l'article 5 des présents Statuts.

«Bénéfice de Revenu» signifie tous les profits (incluant sans s'y limiter aux dividendes), autre que les Profits de Gain en Capital. Afin d'éviter toute équivoque, tout versement dans le cadre de la liquidation ou du rachat d'une classe de parts sociales que pourrait détenir la Société et tombant sous le coup de la définition des Gains en Capital, ne doit pas être considéré comme dividende.

«Loi» a la signification donnée à ce terme à l'article 1 des présents Statuts.

A. Nom - Objet social - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous le nom de MREF III Sheffield Property S.à r.l. (ci-après la «Société») qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), ainsi que par les présents Statuts.

Art. 2. Objet social.

2.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts et les émissions de titres de créance ou de titres de participation à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société n'effectuera aucune activité réglementée du secteur financier.

2.3 La Société peut en règle générale employer toutes les techniques et instruments en relation avec ses investissements pour leur gestion efficace, y compris les techniques et instruments conçus pour sa protection contre le risque de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

2.4 La Société peut en règle générale effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

2.5 Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, y compris la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et / ou la location de biens immobiliers.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée indéterminée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents Statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents Statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500), représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales divisées comme suit:

- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de bénéfice de revenu de Classe A (les «Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe A»),

- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de bénéfice de revenu de Classe B (les «Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe B»),

- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de bénéfice de revenu de Classe C (les «Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe C»),

- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de bénéfice de revenu de Classe D (les «Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe D»),

- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de bénéfice de revenu de Classe E (les «Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe E»), ensemble avec les Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe A, les Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe B, les Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe C, les Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe D, les «Parts Sociales de Bénéfice de Revenu»),

- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de gain en capital de Classe A (les «Parts Sociales de Gain en Capital de Classe A»),

- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de gain en capital de Classe B (les «Parts Sociales de Gain en Capital de Classe B»),

- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de gain en capital de Classe C (les «Parts Sociales de Gain en Capital de Classe C»),

- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de gain en capital de Classe D (les «Parts Sociales de Gain en Capital de Classe D»), et

- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de gain en capital de Classe E (les «Parts Sociales de Gain en Capital de Classe E»), avec les Parts Sociales de Gain en Capital de Classe A, les Parts Sociales de Gain en Capital de Classe B, les Parts Sociales de Gain en Capital de Classe C, les Parts Sociales de Gain en Capital de Classe D, les «Parts Sociales de Gain en Capital», avec les Parts Sociales de Bénéfice de Revenu, les «Parts Sociales»

ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0.01) chacune.

5.2 Les parts sociales d'une classe ne sont pas convertibles en des parts sociales d'une autre classe.

5.3 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents Statuts.

5.4 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

5.5 Le capital social de la Société peut être réduit par le biais d'une annulation de parts sociales, y compris par annulation d'une ou plusieurs classe(s) par le rachat ou l'annulation de toutes les parts sociales émises dans cette classe (ou sous-classe).

5.6 En cas de rachat ou d'annulation de classes de parts sociales, ces annulations et rachats de parts sociales doit être réalisé dans l'ordre inverse de l'ordre alphabétique (en commençant par les Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe E ou les Parts Sociales de Gain en Capital de Classe E).

5.7 Dans le cas d'une réduction de capital social par le biais d'un rachat ou d'une annulation d'une ou plusieurs classe(s) (c'est-à-dire Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe E à Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe A ou Parts Sociales de Gain en Capital de Classe E à Parts Sociales de Gain en Capital de Classe A), les détenteurs de cette/ces classe(s) de parts sociales auront droit à un montant équivalent à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque classe(s) détenue(s) par eux et annulée(s).

5.8 Outre le capital social émis, il peut être constitué un compte de prime d'émission auquel toute prime payée sur toute part sociale de la Société en surplus de sa valeur nominale est transférée. Le montant du compte de prime d'émission peut être utilisé pour le paiement de toute part sociale que la Société souhaite racheter à son (ses) associé(s), pour compenser toute perte nette, pour réaliser des distributions à (aux) (l') associé(s) dans la forme d'une distribution de dividende ou pour allouer des fonds à la réserve légale.

5.9 Le capital social de la Société peut être modifié moyennant une résolution de l'assemblée générale des associés adoptée selon les modalités pour un changement de ces Statuts.

5.10 Suite au rachat et annulation de parts sociales des classes concernées, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera due et payable par la Société.

5.11 La Société peut racheter ses parts sociales comme disposé dans les présents Statuts, seulement dans la mesure permise par la loi.

Aux fins du présent article 5:

“Montant Disponible” signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) qui auraient donné lieu à une distribution de dividendes aux associés, aux conditions fixées par les présents Statuts, augmenté par (i) toute réserve librement distribuable et (ii) le cas échéant augmenté du montant de la prime d'émission (jusqu'au montant L) et de la réserve légale en relation avec la classe de parts sociales devant être annulées, mais réduit par (i) toute perte (y compris les pertes reportées), (ii) toutes sommes devant être allouées à (aux) (la) réserve(s) non distribuable(s) suivant les provisions légales ou statutaires, figurant à chaque fois dans les comptes intermédiaires et (iii) tout dividende accumulé et non payé dans la mesure où celui-ci n'a pas encore réduit les NP (sans, pour dissiper tout doute, double comptage) de telle sorte que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + LD)$$

Où:

AA = Montant Disponible.

NP = Bénéfices Nets (y compris bénéfices nets reportés et prime d'émission).

P = toute réserve librement distribuable.

CR = le montant de la réduction de la prime d'émission et la réduction de la réserve légale relative à la classe de parts sociales devant être annulée.

L = pertes (y compris les pertes reportées).

LD = tous dividendes accumulés et non payés dans la mesure où ceux-ci n'ont pas encore réduit les NP.

LR = toutes sommes à allouer aux réserves non distribuable(s) suivant les dispositions légales ou statutaires.

“Montant Total d'Annulation” signifie le montant déterminé par le conseil de gérance sur base des comptes intermédiaires de la Société qui ne peut être antérieure à huit (8) jours avant la date du rachat ou de l'annulation des parts sociales concernées. Le Montant Total d'Annulation pour chaque classe de parts sociales doit être le Montant Disponible pour la classe de parts sociales concernée, sauf si le conseil de gérance, sans toutefois que le Montant total d'Annulation ne puisse jamais être plus élevé que ce Montant Disponible. Le conseil de gérance peut choisir d'inclure ou d'exclure dans la fixation du Montant Total d'Annulation, la prime d'émission librement distribuable soit en entier soit en partie.

“Valeur d'Annulation par Part Sociale” sera calculée par la division du Montant Total d'Annulation par le nombre de parts sociales émises dans la classe de parts sociales devant être annulée.»

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2. Le capital social de la Société est divisé en dix (10) différentes classes de parts sociales,

1) Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe A;

2) Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe B;

- 3) Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe C;
- 4) Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe D;
- 5) Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe E;
- 6) Parts Sociales de Gain en Capital de Classe A;
- 7) Parts Sociales de Gain en Capital de Classe B;
- 8) Parts Sociales de Gain en Capital de Classe C;
- 9) Parts Sociales de Gain en Capital de Classe D; et
- 10) Parts Sociales de Gain en Capital de Classe E;

Les Parts Sociales permettent le financement des investissements de la Société.

Les Parts Sociales de Bénéfice de Revenu confèrent un droit exclusif sur les Bénéfices de Revenu provenant des investissements de la Société, déduction faite de l'ensemble des dépenses (y compris, sans toutefois s'y limiter, les frais d'intérêts), pertes, taxes, ainsi que de tout transfert de fonds incombant à la Société qui peuvent régulièrement et raisonnablement être rattachés à la gestion ainsi qu'aux opérations sur ses actifs.

L'ensemble de ces Bénéfices de Revenu net devra être affecté à une réserve des Parts Sociales de Bénéfice de Revenu, jusqu'à leur distribution effective au bénéfice des porteurs de Parts Sociales de Bénéfice de Revenu.

Les Parts Sociales de Gain en Capital confèrent un droit exclusif sur les Gains en Capital réalisés par la Société.

L'ensemble de ces Gains en Capital devra être affecté à une réserve des Parts Sociales de Gain en Capital, jusqu'à leur distribution effective au bénéfice des porteurs de Parts Sociales de gain social.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Les droits des Associés en relation avec l'actif net et les profits de la Société devront être proportionnels aux Parts Sociales détenues par l'Associé en rapport avec la classe de parts sociales à laquelle un tel actif net et profits sont attribués, conformément à l'article 6, susmentionné ci-avant.

Les parts sociales de la société ont été émises sous la forme de titres nominatifs.

Les parts sociales fractionnées devront avoir les mêmes droits que les parts sociales entières, pour autant que ces parts sociales devront être uniquement autorisés de voter si la somme des parts sociales fractionnées peut être regroupée sur une ou plusieurs part(s) sociale(s) entière(s). Dans l'hypothèse contraire, ces parts sociales fractionnées ne disposent d'aucun droit de vote.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants à une majorité des trois quarts du capital social. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant.

C. Décision des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents Statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents Statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Les assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents Statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des Statuts. Toute modification des Statuts requiert l'accord (i) d'une majorité des associés (ii) représentant au moins trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société doit être gérée par un ou plusieurs gérants, qui doivent être impérativement associés de la Société. Si la Société a un seul gérant, celui-ci doit impérativement avoir sa résidence au Luxembourg. Si la Société a plusieurs gérants, alors les gérants forment un conseil de gérance, organe en charge de la gestion et représentation journalière de la Société. Il peut exister plusieurs classes de gérants au sein de la Société. Le cas échéant et dans les cas où on ne fait pas référence au terme de «gérant unique» dans les Statuts, le terme de «conseil de gérance» doit être interprété comme faisant référence au terme de «gérant unique».

13.2 Si la Société est gérée par un seul gérant, à mesure applicable et dans le cas où le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces Statuts, une référence au «conseil de gérance» utilisée dans ces Statuts doit être interprétée comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des associés.

13.4 La gérance journalière de la Société et la représentation de la Société en relation avec sa gérance journalière pourra être déléguée à un gérant de classe B ou à toute autre personne, actionnaire ou non, agissant seul ou de concert en tant que mandataire de la Société, supposé que un telle personne n'est pas un résident britannique. Leurs nominations, révocations et pouvoirs devront être déterminés par le conseil de gérance.

13.5 La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par le biais de procuration notariée ou non, à toute autre personne, actionnaire ou non, agissant seul ou de concert en tant que mandataire de la Société, supposé que un telle personne n'est pas un résident britannique

Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

14.1 Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de leur mandat.

14.2 Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés et peuvent être librement révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

15.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation par le président ou par deux de ses membres, aux lieux et heures mentionnés dans la convocation à la réunion.

15.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

15.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où les tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 16. Conduite des réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

16.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

16.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

16.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

16.5 Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement uniquement si au moins la moitié de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

16.6 Les résolutions sont adoptées à la majorité des voix des membres présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président du conseil de gérance ne dispose pas d'une voix prépondérante.

16.7 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre gérant de catégorie B comme son mandataire, une copie de l'acte de désignation étant suffisante pour le prouver. Un gérant de catégorie B peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

16.8 Tout gérant qui prend part à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité, pourvu que lors de sa participation le gérant ne se trouve pas sur le territoire du Royaume-Uni. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

Art. 17. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance - Procès-verbaux du gérant unique.

17.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre, seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants.

17.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 18. Rapports avec les tiers. Lorsque la Société a plusieurs gérants, elle sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'un (1) gérant de Classe A et un (1) gérant de Classe B ou par la signature conjointe ou la seule signature de tous(s) gérant(s) de classe B ou toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

Lorsque la Société a un Associé Unique elle sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature de l'Associé Unique ou par la signature conjointe ou la seule signature par toute(s) personnes(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par l'Associé Unique. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature de chaque(s) agent(s) auquel/auxquelles pareil pouvoir en relation avec la gérance quotidienne de la Société aura été délégué, agissant seul ou conjointement, dans les limites de cette délégation.

E. Audit et Surveillance

Art. 19. Commissaire - réviseur d'entreprises agréé.

19.1 Dans l'hypothèse que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations effectuées par la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaire(s). L'assemblée des associés devra nommer le/les commissaire(s) and déterminer leur mandat.

19.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

19.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

19.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprise agréé conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire(s) sera supprimée.

19.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 20. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 21. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

21.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

21.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

21.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

21.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pourcents (10%) du capital social.

21.5 L'année où la Société décide de faire des distributions, tirées des bénéfices nets et des réserves disponibles dérivé des gains retenus, y compris toute prime d'émission, le montant alloué à cet effet sera distribué dans l'ordre suivant de priorité:

- d'abord, les détenteurs de Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de la Classe A auront droit à recevoir des dividendes distribués en respect dans une telle année d'un montant de zéro virgule dix pourcents (0.10%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de la Classe A détenues par eux, puis

- les détenteurs de Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de la Classe B auront droit à recevoir des dividendes distribués en respect dans une telle année d'un montant de zéro virgule onze pourcents (0.11%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de la Classe B détenues par eux, puis

- les détenteurs de Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de la Classe C auront droit à recevoir des dividendes distribués en respect dans une telle année d'un montant de zéro virgule douze pourcents (0.12%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de la Classe C détenues par eux, puis

- les détenteurs de Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de la Classe D auront droit à recevoir des dividendes distribués en respect dans une telle année d'un montant de zéro virgule treize pourcents (0.13%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de la Classe D détenues par eux, puis

- les détenteurs de Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de la Classe E auront droit à recevoir des dividendes distribués en respect dans une telle année d'un montant de zéro virgule quatorze pourcents (0.14%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de la Classe E détenues par eux, puis

- les détenteurs de Parts Sociales de Gain en Capital de la Classe A auront droit à recevoir des dividendes distribués en respect dans une telle année d'un montant de zéro virgule quinze pourcents (0.15%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Gain en Capital de la Classe A détenues par eux, puis

- les détenteurs de Parts Sociales de Gain en Capital de la Classe B auront droit à recevoir des dividendes distribués en respect dans une telle année d'un montant de zéro virgule seize pourcents (0.16%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Gain en Capital de la Classe B détenues par eux, puis

- les détenteurs de Parts Sociales de Gain en Capital de la Classe C auront droit à recevoir des dividendes distribués en respect dans une telle année d'un montant de zéro virgule dix-sept pourcents (0.17%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Gain en Capital de la Classe C détenues par eux, puis

- les détenteurs de Parts Sociales de Gain en Capital de la Classe D auront droit à recevoir des dividendes distribués en respect dans une telle année d'un montant de zéro virgule dix-huit pourcents (0.18%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Gain en Capital de la Classe D détenues par eux, puis

- les détenteurs des Parts Sociales de Gain en Capital de Classe E ont droit de recevoir le reste de la distribution de dividendes.

Si l'entière dernière classe de parts sociales (en ordre alphabétique inverse, ex. d'abord les Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de la Classe E ou Parts Sociales de Gain en Capital de la Classe E) a été annulée suite à sa liquidation, son rachat ou autre au moment de la distribution, le reste de la distribution des dividendes sera alors alloué à la précédente classe de parts sociales dans l'ordre alphabétique inverse (p.ex. après la première annulation, les Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de la Classe D ou les Parts Sociales de Gain en Capital de la Classe D).

21.6 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents Statuts.

21.7 Les distributions aux associés sont effectuées en conformité avec l'article 21.5 et en proportion avec le nombre de parts sociales détenues dans la Société.

Art. 22. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

22.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents Statuts interdisent la distribution.

22.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents Statuts.

G. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

23.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents Statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

23.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales détenues dans la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents Statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.»

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social de la Société débutera au jour de son immatriculation et se terminera le 31 décembre 2015.

2) Des dividendes intérimaires pourront être versés par la Société au cours de son premier exercice social.

Souscription et paiement

Toutes les parts sociales ont été souscrites comme suit:

- La Holding, susnommé a payé mille deux cent cinquante livres sterling (GBP 1.250) pour une souscription à cent vingt-cinq mille (125.000) Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe A.
- La Holding, susnommé a payé mille deux cent cinquante livres sterling (GBP 1.250) pour une souscription à cent vingt-cinq mille (125.000) Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe B.
- La Holding, susnommé a payé mille deux cent cinquante livres sterling (GBP 1.250) pour une souscription à cent vingt-cinq mille (125.000) Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe C.
- La Holding, susnommé a payé mille deux cent cinquante livres sterling (GBP 1.250) pour une souscription à cent vingt-cinq mille (125.000) Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe D.
- La Holding, susnommé a payé mille deux cent cinquante livres sterling (GBP 1.250) pour une souscription à cent vingt-cinq mille (125.000) Parts Sociales de Bénéfice de Revenu de Classe E.
- La Holding, susnommé a payé mille deux cent cinquante livres sterling (GBP 1.250) pour une souscription à cent vingt-cinq mille (125.000) Parts Sociales de Gain en Capital de Classe A.
- La Holding, susnommé a payé mille deux cent cinquante livres sterling (GBP 1.250) pour une souscription à cent vingt-cinq mille (125.000) Parts Sociales de Gain en Capital de Classe B.
- La Holding, susnommé a payé mille deux cent cinquante livres sterling (GBP 1.250) pour une souscription à cent vingt-cinq mille (125.000) Parts Sociales de Gain en Capital de Classe C.
- La Holding, susnommé a payé mille deux cent cinquante livres sterling (GBP 1.250) pour une souscription à cent vingt-cinq mille (125.000) Parts Sociales de Gain en Capital de Classe D.
- La Holding, susnommé a payé mille deux cent cinquante livres sterling (GBP 1.250) pour une souscription à cent vingt-cinq mille (125.000) Parts Sociales de Gain en Capital de Classe E.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ EUR 1.500,-.

Assemblée générale de l'associé

L'associé constituant, représentant l'intégralité du capital social de la Société et considérant avoir été dûment convoqué, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre de membres au conseil de gérance a été fixé à trois (3).

2) Les personnes suivantes ont été nommées gérants de la Société:

a) Monsieur Graham Sidwell, né le 25 octobre 1953 à Lowestoft, Suffolk, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle sis 1 Stanley Mansions, Park Walk, Londres SW 10 0AG, Royaume-Uni, en tant que gérant de catégorie A de la Société;

b) Monsieur Paul Lawrence, né le 25 mai 1970 à Rotherham, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle sis 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B de la Société; et

c) Monsieur Michel Thill, né le 8 juin 1965 à Arlon, Belgique, ayant son adresse professionnelle sis 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B de la Société.

3) Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

4) L'adresse du siège social de la Société est fixée au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, à la date indiquée au début de ce document.

L'acte ayant été lu au représentant de la comparante, le représentant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. JOLY-MEUNIER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C. 1, le 17 février 2015. Relation: 1LAC/2015/4971. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 février 2015.

Référence de publication: 2015032617/906.

(150035682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2015.

Luxembourg For Brands S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 5, rue Jean-Pierre Sauvage.

R.C.S. Luxembourg B 156.614.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 12 janvier 2015

L'Actionnaire unique de la Société, prend acte des démissions, avec effet immédiat en date du 12 janvier 2015 de leurs fonctions respectives d'administrateur, de Président du Conseil d'administration et d'administrateur délégué de Monsieur Ludwig BRICOUT, Monsieur Patrick HOFFMANN, et Monsieur Thomas HOFFMANN.

L'Actionnaire unique de la Société, décide de nommer avec effet immédiat Monsieur Sacha KREMER, né le 5 juillet 1972 à Clervaux, demeurant 14, rue Wurth Paquet à L-4350 Esch-sur-Alzette aux fonctions d'administrateur unique de la société.

Le mandat de l'administrateur nouvellement nommé prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2021 statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020.

L'Actionnaire unique de la Société décide que la société sera valablement engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.

L'Actionnaire unique de la Société, constate que le mandat de commissaire aux comptes de la société MGI FISOGEST S.à r.l., sise 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg, est arrivé à échéance et décide de le renouveler pour une durée de 6 ans.

Ce nouveau mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2021 statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020.

L'Actionnaire unique de la Société, décide de transférer le siège social de la société avec effet immédiat au 5, rue Jean-Pierre Sauvage à L-2514 Luxembourg.

Référence de publication: 2015033767/25.

(150037657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.